

ON S'ABONNE A LYON, chez MM. Nour-
tier, libraire, rue de la Préfec-
ture, 6.
Chastaing, gradué en droit, rue
Saint-Jean, 53, au 2e.
A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet,
plieur, cours des Tapis,
AUX BROTEAUX, chez M. Verat, ca-
fetier, rue de Séze.
A PERRACHE, chez M. Fauché, cabi-
net littéraire, rue de Puzy, 8.
A L'OFFICE-CORRESPONDANCE, rue
Sirène, 9.



TRIBUNE LYONNAISE,

politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travaillleurs.

A SAINT-JUST, chez M. Mante, trai-
teur, aux Quatre-Colonnes.

LA TRIBUNE LYONNAISE paraît du 1er au
10 de chaque mois.

6 f. par an.

Prix des annonces : 30 c. la ligne.
Réclames : 4 fr. la ligne.

Les échanges de journaux et tout
ce qui concerne la rédaction, rue
Saint Jean, 53, au 2e.

LA CHAMBRE INTROUVABLE RETROUVÉE.

La chambre introuvable est retrouvée : ces mots qui servent de titre à cet article sont sortis simultanément de toutes les bouches ; en les reproduisant, nous ne sommes qu'un faible écho de l'opinion publique.

Comment cela a-t-il eu lieu contre toutes les prévisions, contre tous les sentiments populaires dont le corps électoral subit toujours plus ou moins l'influence ? on peut répondre par un seul mot : LA CORRUPTION. Aussi la chambre élue a-t-elle refusé toute enquête. *Comptons-nous*, a été la réponse de la majorité.

Avec une enquête, force aurait été de savoir, par exemple, qui payera les quarante-quatre mille bouteilles de vin de Champagne bues à Altkirk, d'après l'aveu de M. Kœchlin, qui s'est borné à dire que, quant à lui, il ne les payerait pas. Avec une enquête, il aurait fallu porter le flambeau de l'investigation dans toutes ces turpitudes que chacun connaît, et que la loi sur la diffamation défend de révéler ; la chambre a reculé devant cette autopsie, a-t-elle été au moins impartiale ?

Deux députés de l'opposition ont subi l'ostracisme, à peu près, comme dans la fable des *animaux malades de la peste* ; l'un, M. Convers, parce qu'un électeur avait fait inscrire un bulletin par son fils étranger au collège, et cependant, dans un collège où le député ministériel a triomphé, on est convenu que plusieurs individus non électeurs s'y étaient introduits et avaient écrit des bulletins ; l'autre, M. Draut, parce qu'il avait accepté le programme de la fraction légitimiste. Combien de députés, dans le même cas, ont cependant été admis (1) ; n'est-ce pas là avoir deux poids et deux mesures ? Croirait-on que M. Martin (du Rhône) qui, pour être élu en 1842, a signé, au vu et su de tout le monde, le programme de la gauche, a voté l'exclusion de M. Draut ! Oh ! M. Martin, la pudeur vous faisait un devoir de vous abstenir.

Est-ce sérieusement que le ministère dira que les députés, obtenus avec tant de peine, représentent l'opinion, nous ne dirons pas de la majorité du peuple, mais des collèges électoraux ? Est-ce de bonne foi que l'on soutiendra qu'il n'y a eu lutte qu'entre les opinions ? Si cela était, il serait du devoir de toute minorité de se soumettre, et, nous en donnerions les premiers l'exemple, laissant au temps le soin de faire prévaloir nos doctrines incomprises, nos opinions repoussées ; mais M. Sauzet lui-même n'oserait dire que la force seule des principes l'a fait triompher de son concurrent : si quelqu'un l'osait pour lui ! mais auparavant, que M. le préfet du Rhône fasse donc taire le *Courrier de Lyon* (2) !

C'est dans cette substitution de la voix des intérêts privés ou de localité à celle de l'opinion nationale ; c'est dans ce triomphe des intérêts matériels contre les intérêts moraux de la société, que se trouve un immense danger. La représentation nationale a été faussée ; or, qu'advient-il le jour où le peuple sera convaincu de l'inefficacité de cette représentation, de son hostilité même à l'encontre de ses besoins, de ses sentiments ? Le peuple se rejeterait-il bénévolement au sein de la monarchie absolue, on l'espère peut-être, mais c'est une erreur. Non, quoiqu'on fasse, le peuple voudra toujours la royauté constitutionnelle, mais il la veut sincère, pure de tout alliage aristocratique ; il la veut telle que Lafayette l'a définie à l'Hôtel-de-Ville, en déposant, sur la tête du fils d'un conventionnel, la couronne gisant au milieu des barricades. Ce jour là un contrat s'est formé entre la nation française et Louis-Philippe ; ce jour là, il y a eu, aux acclamations générales, un roi des

français, un roi de par la constitution ; la veille le roi de France était parti pour l'exil, emportant avec lui à tout jamais le dogme de la monarchie légitime et ses conséquences.

Qu'espère donc un ministère inintelligent par cette violence faite à l'opinion ? où pense-t-il arriver par la corruption des pouvoirs publics ? Quelle profonde que soit la démoralisation, elle n'arrivera jamais à envahir la société tout entière.

Nous n'avons pas voulu juger la nouvelle chambre avant qu'elle eût donné elle-même par ses actes la mesure de l'esprit qui l'anime ; aujourd'hui, nous le pouvons : prévoir et discuter, c'est la mission du journalisme, nous la remplissons avec modération mais avec énergie.

A son début, la chambre a paru vouloir scinder sa majorité en deux fractions, dont l'une, sous le titre de *conservateurs progressifs*, aurait fait un semblant d'opposition aux *conservateurs-bornes*, tout en soutenant le ministère. Ce projet livré au scalpel de la presse s'est bientôt évanoui ; on a vu que l'on en serait pour ses frais et que le parterre sifflerait impitoyablement la comédie ; la majorité s'est réunie compacte au ministère Guizot et déjà l'a peut-être surpassé. Voyez plutôt ; elle a reçu le nom de *majorité Hébert*. Qui ne connaît l'inventeur de la complicité morale !... c'est M. HÉBERT que la majorité a porté au fauteuil de la vice-présidence, en remplacement de M. Debelleye. M. Debelleye, ministériel dévoué, magistrat intègre, n'a pas été jugé assez pur ! on ne s'arrête sur aucune pente lorsque le char est imprudemment lancé, et à ce choix significatif, d'autres sont venus s'ajouter : M. Oger, exclu du grade de colonel de la septième légion par la garde nationale de Paris a été nommé secrétaire, comme si la nouvelle chambre eût tenu à honneur de revendiquer la honte du vote Pritchard ; M. de l'Espée, connu seulement par son procès contre le *National*, a été nommé questeur. Qui voyons-nous dans la commission de l'adresse en réponse au discours d'ouverture ? MM. Muret de Bord, d'Angeville et quelques autres hommes obscurs, types du conservateur-borne ; le maréchal Bugeaud, dont le nom est malheureusement trop connu ; MM. Lascases, triste rejeton d'un noble père, Déjean, séide du pouvoir, etc., pas un nom environné d'une véritable illustration, ceint d'une auréole patriotique et auquel la France puisse applaudir.

Nous avons dit le refus d'enquête, la partialité dans la vérification des pouvoirs, et nous n'avons pas tout dit. Déjà la chambre a sanctionné la *jurisprudence Dessaigne*, dont l'intimidation pèsera sur toutes les élections futures, législatives, municipales et autres, ce qui détruirait tout esprit public ; elle a ouvert sur le mandat impératif une discussion dangereuse par les principes qu'elle soulève ; elle a, moins la violence, renouvelé envers un de ses membres les plus recommandables l'attentat de la restauration contre les vertueux Manuel et Grégoire (1) ; elle a laissé M. Desclozeau traiter de *populace* les citoyens non électeurs. Plus soucieuse du maintien de ces formes parlementaires qui ont tué l'éloquence de la tribune, que de connaître la vérité, elle a rappelé à l'ordre M. Vavasseur prenant un ministre en flagrant délit de mensonge. S'arrêtera-t-elle dans cette voie funeste ou ira-t-elle en avant, ira-t-elle jusqu'au bout ! Certes, les trois cents de M. de Villèle étaient aussi dévoués aux Bourbons et peut-être plus que les nouveaux trois cents peuvent l'être à la monarchie de juillet, ont-ils eu la conscience du mal qu'ils préparaient ? non, sans doute : *Quos vult perdere Jupiter amentat*.

A cet état de choses, il ne reste qu'un remède, LA RÉFORME ÉLECTORALE, une réforme telle que

toute corruption soit des électeurs, soit des collèges électoraux, soit enfin des députés, devienne matériellement impossible.

Que les citoyens se rallient donc au grand principe de la souveraineté du peuple qui a triomphé en juillet et sur lequel repose la royauté constitutionnelle.

Un peuple n'est jamais asservi s'il le veut. Honte sur nous si, par indifférence, par lâcheté ou par quelle passion basse et cupide que ce soit, nous laissons périr entre nos mains les conquêtes de 89 et de 1830. Serrons nos rangs, soyons unis, et les projets liberticides de quelques hommes avorteront, la France renaîtra à l'ordre et à la liberté !

L'opposition a aussi des devoirs à remplir dans la chambre ; elle est plus forte que jamais si elle comprend sa position. C'est en cherchant le pouvoir, c'est en se traînant à la suite des ambitieux, qu'elle s'est amoindrie. Un autre rôle commence pour elle, et Casimir Périer, au sein d'une chambre semblable, lui a tracé sa ligne de conduite par ces mots dignes de Mirabeau : *nous sommes six ici, mais nous avons derrière nous trente millions de citoyens* ; que l'opposition s'appuie sur le peuple, que la tribune vienne en aide à la presse et la *majorité Hébert* sera impuissante.

CORRUPTION AVOUÉE. — Election de M. Sauzet. —

Le *Courrier de Lyon* se hâte un peu trop de faire parade de la victoire du pritchardisme. Le cynisme qu'il affecte pourrait bien dégoûter plus d'un de ses adhérents ; ne saurait-il donc feindre encore quelque temps ? — On se souvient avec quel aplomb, ce journal a nié tout marché électoral entre M. Sauzet et les électeurs, et cependant voici qu'il l'avoue dans son numéro du 2 septembre dernier : est-ce imprudence ? est-ce étourderie ? — Quoiqu'il en soit, c'est une bonne fortune pour nous et nous en profiterons.

La feuille ministérielle, dans un article intitulé : *du collège électoral de la Guillotière*, n'a pas craint d'insérer le passage suivant :

« Situées parallèlement l'une à l'autre, ayant des intérêts souvent oppo-és, les villes de Lyon et de la Guillotière s'efforcent chacune de leur côté de faire valoir leurs droits, et cependant cette dernière a pour principal organe de ses prétentions celui qui représente en même temps sa rivale. Le député de la Guillotière est celui de Lyon : à qui peut-il donner la préférence ? Lors des élections que de demandes lui ont été formées, sans doute dans des buts diamétralement opposés ! Qu'à-t-il pu dire, promettre ? nous l'ignorons, mais il est bien difficile qu'il l'ait fait de manière à contenter tout le monde. Aussi, cette élection, quoique terminée en un jour, a-t-elle offert plus de difficultés qu'aucune autre. »

Les lecteurs comprendront-ils maintenant ! S'il ne s'était agi que des opinions politiques, la seule chose à envisager, pourquoi cette élection aurait-elle offert plus de difficultés qu'aucune autre ? N'est-ce pas avouer qu'il a fallu chercher à concilier des intérêts opposés ? Qu'a-t-il pu dire ou promettre ? dit le *Courrier de Lyon*, en feignant de l'ignorer, mais nous dirons aux hommes qui inspirent le *Courrier* : M. Sauzet avait donc quelque chose à promettre pour obtenir son élection, c'est donc aux intérêts qu'il s'est adressé et non à l'opinion des électeurs. Peut-on avouer plus crûment la corruption ? Nous nous étonnons que le *Censeur* n'ait pas relevé cette balourdise du juste milieu.

Encore un mot sur cet article, car toute les expressions ont été pesées et sont empreintes d'un machiavélisme profond. Le *Courrier* pense qu'il a été difficile à M. Sauzet de dire et de promettre de manière à contenter tout le monde. Non, cela n'est pas ; M. Sauzet a parlé, a promis de manière à contenter tout le monde, sans cela, il n'aurait pas été élu ; mais le quart-d'heure de Rabelais arrive, et cette phrase du *Courrier* n'a d'autre but que d'avertir que lorsqu'on a fait des promesses contradictoires, on ne peut pas contenter tout le monde. Qu'on se tienne donc pour averti, mais honnête *Courrier* ! il fallait le dire le 1er août.... permettez-nous d'emprunter à M. Thiers cette parole prononcée dans une autre circonstance et sur un sujet plus grave.

(1) Entr'autres M. Chazot, député de Marvejols (Lozère).

(2) Voyez plus bas : *Corruption avouée*.

(1) M. Larochejacquelin a dit, en parlant de l'annulation de l'élection de M. Draut : « c'est l'expulsion de Manuel moins l'excuse de la colère. »

JURISPRUDENCE DESSAIGNE. — Les lauriers de M. Bourdeau empêchaient M. Dessaigne de dormir. Le nouveau député de Loir-et-Cher s'est placé du premier bond au rang des plus sauvages ennemis de la liberté. Ce que l'ancien ministre de la restauration avait fait contre la presse, M. Dessaigne vient de l'entreprendre contre le droit électoral lui-même. Un temps viendra où toutes ces monstruosités qui déshonorent la législation seront remplacées par des lois sages et libérales, alors les noms de leurs auteurs, cloués au pilori de l'opinion, seront justement flétris. Que le nom de M. Dessaigne s'allie à celui de M. Bourdeau, que tous deux soient en exécution à la postérité! la marche de la justice est lente mais infaillible. *Nunquam deseruit pœna pede claudo*, a dit le poète.

A tort ou à raison l'élection de M. Dessaigne a été accusée de manœuvres frauduleuses et de corruption par un certain nombre d'électeurs qui ont protesté. Le seul moyen de connaître la vérité, dans ce cas comme dans les autres analogues, eût été d'ordonner une enquête, la majorité ne l'a pas voulu. Mais qu'a fait M. Dessaigne? Il a répondu à ces protestations par des assignations en police correctionnelle, contre les signataires et il leur demande 25,000 fr. de dommages-intérêts comme coupables de diffamation. Or la loi en matière de diffamation, plus soucieuse de l'intérêt des hommes tarés que de ceux qui seraient à même de repousser la calomnie, n'admet pas la preuve; en sorte que plus le fait divulgué est vrai, plus la diffamation est patente. Il en résulte que cette loi, bien involontairement sans doute, protège plus efficacement le fripon que l'honnête homme. C'est en vertu de cette jurisprudence, invoquée pour la première fois par M. Bourdeau qui y a donné son nom, que les journalistes courageux qui ont voulu dévoiler certaines turpitudes, qu'il importe cependant à la société de connaître, ont été frappés d'énormes amendes et même d'emprisonnement. Appliquer cette loi aux électeurs signataires d'une protestation c'est anéantir le droit de protestation. Quel est le citoyen qui voudra encourir une condamnation sévère pour remplir un devoir public? Vainement dira-t-on que les citoyens ont le droit de rendre plainte eux-mêmes si les faits qui servent de base à leur protestation sont assez graves pour mériter une répression; vainement encore, dira-t-on avec la Presse, que ces sortes d'actions devraient être portées devant le jury au lieu de l'être devant les tribunaux correctionnels. Tout cela est illusoire. Il est des faits que l'honneur reprouve et qui cependant ne tombent pas sous le coup d'aucune loi pénale, et d'ailleurs peut-on exiger de simples citoyens un pareil dévouement aux intérêts publics. Le jury pourrait-il, en pareille occasion, être une garantie suffisante? oublie-t-on qu'il s'agit de lutte d'opinions et l'on voudrait que, comme jurés, les électeurs vinsent flétrir moralement le candidat élu par eux et dont bien certainement ils auraient, comme électeurs, approuvé les manœuvres. Il faudrait pouvoir récuser tous les jurés qui auraient concouru à l'élection entachée de fraude, tous ceux qui partagent l'opinion triomphante ou se trouvent sous la dépendance de l'autorité. Or cela est tout bonnement impossible. On s'est mal à propos enfoncé du jury et maintes fois l'expérience l'a démontré. C'est dans la loi et non dans les hommes qu'il faut chercher des garanties pour la liberté!

Ainsi le droit de protestation, dernière ressource des minorités, est anéanti; il ne survivra pas à l'intimidation produite par la tentative de M. Dessaigne, à moins qu'un jugement fortement motivé ne vienne détruire à tout jamais cette veillée liberticide, et encore on craindra toujours la divergence des tribunaux, l'inconstance des doctrines judiciaires. La tentative de M. Dessaigne, même repoussée, demande une loi nouvelle.

REMÈDE à la jurisprudence Dessaigne. — Quel que soit le résultat de l'action intentée par M. Dessaigne contre les signataires de la protestation faite sur son élection, nous croyons qu'avant d'abandonner le droit de protester il reste une ressource aux électeurs. Ce serait de former des comités électoraux permanents qui assumeraient sur eux la responsabilité des protestations, en leur donnant la forme d'une enquête. Cette enquête serait transmise à un député, lequel, sans passer par la filière des bureaux, se bornerait à prendre la parole lors du rapport de l'élection et signalerait les vices qui pourraient s'y rencontrer. Son discours échapperait ainsi à toute censure, à toute poursuite.

Voilà ce que nous conseillons à l'opposition; mais si le pouvoir était animé de bonnes intentions, nous demanderions une loi qui affranchirait de toute responsabilité les protestations électorales, à condition qu'elles ne seraient pas livrées à la publicité, mais simplement envoyées à un député chargé de les déposer à la chambre; de cette manière tous les intérêts seraient conciliés; la vérité utile, mais dénuée de preuve légale, se ferait jour, la diffamation serait écartée. Cela est simple, rationnel et c'est pourquoi cela ne sera pas.

FRANCE. — La session législative ouverte le 17 août a été close le 4 septembre et les chambres prorogées au 11 janvier prochain, d'après la faculté accordée au roi par l'article 42 de la Charte. Cette courte session s'est bornée à la vérification des pouvoirs, à la formation du bureau et au vote d'un discours d'ouverture. La vérifi-

cation des pouvoirs a été nulle par le refus d'une enquête. Tous les faits de corruption allégués, et dont la vérité se dévoile chaque jour, ont été repoussés par la majorité; celle-ci n'a été sévère qu'à l'égard de deux députés de l'opposition (v. l'article: *La chambre introuvable retrouvée*). — M. Sauzet a été élu président, MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Hébert et F. Delessert, vices-présidents; MM. de Bussières, Oger, Saglio et Lanjoinais, secrétaires; M. de l'Espée, questeur. — La réponse au discours de la couronne a été votée par 231 voix seulement, l'opposition tout entière ayant jugé convenable de s'abstenir afin d'apprendre au ministère qu'il ne fallait déranger les mandataires de la nation que pour choses sérieuses et lorsqu'on avait à leur soumettre des questions politiques.

— Joseph HENRY, coupable de l'attentat du 29 juillet, a été jugé par la cour des pairs le 27 août dernier et condamné aux travaux forcés, attendu les circonstances atténuantes. Nous ne pensions pas qu'une assemblée qui ne pèche pas par excès de ses principes démocratiques, pût trouver dans le récidive des circonstances atténuantes. C'est, il nous semble, ôter à ce crime le caractère de lèse-majesté sous lequel il avait toujours été envisagé; c'est trancher trop fortement peut-être la ligne de démarcation entre la royauté dite légitime, parce que, suivant ses adhérents, elle émane de Dieu même et représente vis-à-vis des peuples l'autorité paternelle, et la royauté constitutionnelle, c'est-à-dire fondée sur le principe de la souveraineté du peuple. L'examen des conséquences de la doctrine consacrée par la cour des pairs nous mènerait trop loin, nous nous en abstenons. — Henry a été dirigé sur le bagne de Toulon, et en ce moment il subit sa peine.

— **ÉVASION du fils de don Carlos et de Cabrera.** — Le comte de Montemolin, fils de l'ex-roi d'Espagne don Carlos, s'est évadé de Bourges le 14 septembre dernier et s'est rendu à Londres où d'autres chefs carlistes influents, entr'autres Cabrera, se sont également rendus. — Cette évasion complique la question du mariage d'Isabelle et peut amener une nouvelle guerre civile (v. l'art. mariage). M. Boissy, pair de France, a contribué, dit-on, à l'évasion du prétendant; mais il paraît qu'à raison de sa position qui nécessiterait la juridiction de la cour des pairs, le ministère s'abstiendra de poursuivre ce délit. Cependant la justice ne devrait pas avoir deux poids et deux mesures, et puisqu'on a traduit devant les tribunaux le docteur Conneau, le commandant Demarle et Charles Thelin, qui ont facilité l'évasion du prince Napoléon Louis, l'équité veut qu'on en agisse de même contre le préfet Renaudon, M. Boissy et les complices de l'évasion du prince des Asturies. — On prétend cependant que M. Renaudon ne sera même pas destitué; on a été moins indulgent pour M. Demarle. *E semprè benè.*

— Le ministre de l'instruction publique vient d'accorder une pension de 800 fr. à Joseph LABATUT, auteur d'*Insomnies et Regrets*, ouvrage qui a remporté un prix décerné par l'Académie; nous ne pouvons qu'applaudir à un pareil emploi des deniers publics.

Algérie. — Toujours une grande agitation produite par Abd-el-Kader. Les journaux ont publié une lettre de M. Courby de Cognord, qui se plaint amèrement du refus d'échange des prisonniers fait par le maréchal Bugeaud. Il paraît que cette lettre a fait impression, car on annonce que cet échange va enfin être accordé. — La liberté de la presse n'existe plus en Algérie et les journaux indépendants ont cessé de paraître. M. Bugeaud s'étonne d'être en butte à l'animadversion publique.

ESPAGNE. — Isabelle II a fait connaître par un décret du 28 août qu'elle prenait pour époux son cousin l'infant don Francisco de Asis Maria. — En même temps sa sœur Luisa Fernanda épousera le duc de Montpensier; les deux mariages doivent être célébrés à Madrid le 10 de ce mois. Les Cortez ont approuvé à l'unanimité, le mariage de la reine; mais à l'égard de celui de sa sœur, M. Orense, seul député progressiste, a voté contre et 19 députés se sont abstenus. — Ce serait une manifestation imposante, si les Cortez représentaient la nation, mais on sait qu'ils ont été élus sous le régime de la terreur Narvaez et même qu'ils n'ont plus le droit de siéger d'après la constitution sous l'empire de laquelle ils ont été nommés. (Voyez l'article Mariage.)

IRLANDE. — La détresse la plus grande règne dans ce pays, qui se trouve en proie à la famine à raison de la récolte des pommes de terre qui a manqué.

ITALIE. — Pie IX paraît avoir de bonnes intentions, il faut lui en savoir gré; mais, en hostilité avec l'Autriche qui veut maintenir le despotisme, délaissé par le ministère français qui fait cause commune avec l'absolutisme, ses bonnes intentions seront vaines; c'est tout ce que nous pouvons dire aux patriotes italiens. Le passage de l'arbitraire à la légalité, du despotisme à la liberté, si on le veut franchement, doit être fait de suite et non progressivement, c'est le seul moyen de l'accomplir. Pour peu qu'on hésite, qu'on écoute les conseils timorés de la prudence, les obstacles surgissent de toutes parts parce que les intérêts froissés se coalisent et bientôt l'on succombe à la tâche. On croit avoir assez fait pour le progrès lorsqu'on a établi quelques réformes, mais au bout d'un certain temps les abus reparaissent parce que la digue élevée se trouve impuissante, et tout est à recommencer. Il ne faut jamais remettre au lendemain le bien qu'on peut accomplir la veille, et il faut que le fossé qui sépare le présent du passé soit tellement profond que personne ne puisse le combler.

PRUSSE. — On assure que le roi de Prusse et le czar de Russie doivent avoir prochainement une entrevue à Koenig-berg, pour s'entendre sur la situation des provinces polonaises et l'hérédité des duchés allemands relativement au Danemark, ainsi que sur la constitution promise aux Prussiens et toujours ajournée. C'est ainsi qu'on amuse les peuples, seront-ils toujours dupes?

MARIAGE DE LA REINE ET DE L'INFANTE D'ESPAGNE. — Nous avions pensé faire un simple article de chronique de ces deux mariages, car à nos yeux le mariage d'un roi, d'un prince, n'a pas plus d'importance que celui d'un riche banquier ou d'un préfet de département; tout au moins ne devrait-il pas en avoir davantage, et cependant la bourse a éprouvé une forte baisse; les courtisans sont belliqueux, les Débats entonneraient presque la Marseillaise. Echo plus tôt que directrice de l'opinion, la presse s'est émue, à Paris comme à Londres, comme à Madrid; nous sommes donc obligés de faire comme nos confrères et de consacrer un article spécial à une chose qui, vue en elle-même, n'en vaut pas la peine. Le XIXe siècle est bien sot, en vérité, de s'occuper du traité d'Utrecht et des éventualités de successions futures. Qu'importe le mari d'Isabelle! l'Espagne en sera-t-elle plus heureuse? elle n'a pas su marcher dans la voie du progrès et conserver intacte la constitution des Cortez; qu'elle subisse la peine de son modérantisme: le sang n'en a pas moins coulé, seulement c'était du sang patriote et dans les chancelleries on s'en console.

Nous nous réjouissons du mariage du duc de Montpensier, s'il devait en résulter quelque chose pour la France; mais que peut-il produire d'avantageux? rien. Bernadotte est devenu roi de Suède, en quoi cette élévation d'un de nos compatriotes a-t-elle été utile à la France? Il en serait de même si le duc de Montpensier ou l'un de ses descendants montait sur le trône d'Espagne. Nous espérons bien que le temps des guerres dynastiques est à jamais passé. Quelle chambre, assez peu soucieuse des intérêts publics, voterait des subsides pour une guerre pareille, lorsqu'on a laissé égorguer la Pologne, l'Italie, lorsqu'on s'est retiré de devant Beyrouth et qu'on a signé la paix avec le Maroc....

C'est donc bien mal à propos que l'Angleterre s'indigne. Quant à l'Espagne nous concevons sa répulsion pour un prince étranger. N'a-t-elle pas dans son sein de quoi fournir un mari à une infante! La reine Christine n'a pas été aussi prétentieuse, et veuve d'un roi, elle a trouvé bon d'appeler dans sa couche M. Munoz; seulement elle en a fait ensuite un grand d'Espagne. Elle a bien fait: *Qu'est-ce qu'un grand d'Espagne?*

Quoiqu'il en soit le parti progressiste a signé de nombreuses protestations. On les a étouffées selon l'usage; car il est convenu, en Espagne, de regarder comme insignifiante toute protestation qui n'est pas armée, et en même temps on crie à l'anarchie lorsque de pacifique la protestation change de nature. Comment donc faire? Il faudrait écouter les humbles pétitions pour avoir le droit de sévir contre celles menaçantes.

L'infant don Heurique, allié autant qu'on prince peut l'être des progressistes, tout en approuvant le mariage d'Isabelle avec son frère, a protesté contre celui de Luisa Fernanda. Cette protestation a été lue aux Cortez, mais le président n'a voulu permettre aucune discussion. Alors à quoi bon cette lecture? Nous pensions que le président d'une assemblée en avait bien la police mais qu'il n'avait pas le droit d'empêcher toute discussion. Chaque jour on apprend quelque chose et peut-être qu'une autre fois ce même président refusera aussi la parole sur le budget; il se bornera à en donner lecture. Il est vrai que si une chambre est constituée de manière à tout approuver, autant vaut supprimer la discussion.

Le fils de don Carlos, qui se croit héritier de droit de la couronne, a lancé un manifeste; mais en même temps il a jugé convenable de reconquérir sa liberté personnelle, afin de pouvoir appuyer ses prétentions par la force. Evadé le 14 septembre de Bourges, il est peut-être en ce moment à la tête d'une armée d'in-urgés.

Au demeurant et pour ne nous occuper que de la France, le projet de mariage du duc de Montpensier a suscité de nouveaux germes de discorde entre la France et l'Espagne, parce qu'il aura pour effet de consolider la réaction absolutiste de Christine; il a rompu l'entente cordiale avec l'Angleterre dont on était si fier et à laquelle on a fait tant de sacrifices depuis le refus de l'incorporation de la Belgique jusqu'à l'indemnité Pritchard.

Jusqu'à présent l'Angleterre n'a fait entendre que des invectives et des menaces, mais si elle allait plus avant, ferait-on, pour une misérable question d'alcove, ce que l'on n'a pas fait pour soutenir l'honneur et les droits de la nation? Il est vrai que la future a 50 millions de dot; tant mieux pour le duc de Montpensier: nous l'en félicitons de bon cœur, car on assure que c'est un jeune officier de mérite; mais d'abord il n'est pas le seul, ensuite son mariage ne regarde que lui et ses parents. Réduit à la simple proportion d'un acte individuel, c'est trop de bruit pour rien; mais si le ministère avait d'autres projets, alors la France ne le suivrait pas dans les aberrations d'un autre âge.

AFFAIRE DEMEUFVE C. LATRUFFE-MONTMÉL-LAN. — Il nous paraît juste que les hommes qui aspirent à l'honneur du mandat législatif fussent entourés d'une espèce d'aurole civique qui les signalât en quelque

sorte à l'estime et à la reconnaissance publique. Un homme qu'un jugement déclare avoir abusé de la confiance d'un ami de collège, qu'il signale comme ayant employé, au moyen d'un prête-nom complaisant, des voies tortionnaires et vexatoires pour obtenir le payement d'une créance illégalement acquise et qui, en réparation de cette conduite, a été condamné à l'annulation de cette créance et à six mille francs de dommages-intérêts, est-il digne de représenter ses concitoyens ! Nous laissons à la conscience publique le soin de répondre et nous nous bornons à dire que ce que nous venons de présenter sous forme d'interrogation résulte d'un arrêt rendu le 14 août dernier par la cour des Paris contre M. Demeufve, député ministériel, au profit de M. Latruffe-Montmeillon, avocat à la Cour de cassation. Le tribunal civil de la Seine avait jugé dans le même sens, et c'est dans l'intervalle que le ministère a soutenu la candidature de M. Demeufve.

SOUSCRIPTION POLONAISE.

COMITÉ POLONAIS DES OUVRIERS.

LISTE recueillie par M. PIGUET. (Elle porte le n. 25.)
MM. Pignet, 1 fr.; C. Gelet, 1 fr.; Labbé, 50 cent.; Roset, 1 fr.

Souscripteurs, 4. Total 5 fr. 50 cent.

LISTE recueillie par M. C. GELET. (Elle porte le n. 11.)
MM. C. Gelet (cinquième souscription), 1 fr.; un vieux serviteur de l'empire, frère d'armes des polonais, 50 cent.; Bordey, 25 cent.; Manent, 25 cent.

Souscripteurs, 4. Total 2 fr.

LISTE recueillie par M. R.... (n. 6.)

Mme Eneas, 50 cent.; Mme R..., née Pain, 50 c.; M. Devarse, 20 cent.

Souscripteurs, 5. Total 1 fr. 20 cent.

LISTE recueillie par M. COIFFIER (n. 35.)

MM. Coiffier, 50 cent.; J.-M. Chomer, 50 cent.; Monneret, 50 cent.; Girard, 50 cent.; Saint-Bonnet, 50 cent.; Merie, 25 cent.; Dalmas, 25 cent. Léonard, 20 cent.

Souscripteurs, 8. Total 3 fr.

LISTES recueillies par M. PALLU. (N. 22 et 37.)

MM. Pallu, 20 cent.; Parra, 20 cent.; Perrat, 20 c.; Peras, 15 cent.; Faivre, 15 cent.; Guillot, 20 cent.; Pabion, 50 cent.; Tony, 40 cent.; Claude, 50 cent.; Garin, 25 cent.; Parrat, 15 cent.; Bourjat, 15 cent.; un enfant du bonheur, 15 cent.; Gentil, 25 c.

Souscripteurs, 14. Total 5 fr. 45 cent.

Revue des élections municipales.

Les élections municipales commencées le 27 août dernier ont été terminées le 16 septembre. Plus rapprochées de la nation que celles législatives, on peut mieux y étudier la marche de l'esprit public; partout l'opinion démocratique s'est fait jour et nous avons la consolation de dire que Lyon a suivi l'impulsion générale. Il sera facile d'en juger par le tableau suivant où nous rendons compte des élections de Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise par sections. On verra que l'opposition a gagné du terrain malgré les démarches et les intrigues de l'administration. A cet égard, et sans examiner jusqu'à quel point l'opinion politique des candidats doit prédominer dans les élections municipales, ce qui mériterait un article spécial, nous signalerons ce qu'il y a de fâcheux dans cette prétention de l'autorité de s'immiscer dans le choix de ceux qui sont appelés à contrôler ses actes. C'est ainsi et lorsqu'on n'y prend garde, que les institutions les meilleures deviennent de leur principe. Admettons la politique, si l'on veut, il y a des raisons pour et contre; mais nous n'admettons jamais qu'un ministère ait le droit d'influer sur la nomination des députés appelés à le juger, ni sur celle des conseillers appelés à prêter leur concours au maire qu'il lui plaira de choisir. Le gouvernement doit s'effacer le jour où les citoyens sont convoqués devant l'urne électorale; les opinions seules doivent s'y donner rendez-vous, l'une pour appuyer l'autorité avec laquelle elle sympathise, l'autre pour la combattre, et lorsque le scrutin a prononcé, il est dans les attributions du roi constitutionnel de nombrer les voix, en tenant compte de celles de la minorité, et d'aviser pour mettre son gouvernement en harmonie avec l'opinion publique, qu'elle quelle soit, néanmoins dans la mesure qu'exigent les nécessités gouvernementales pour ne pas faire éprouver une transition trop brusque.

27 AOUT. St-Clair. — MM. PONS et Clément REYRE, conseillers sortants ont été réélus. Deux hommes de finance et d'agiotage élus dans un quartier où l'argent règne en souverain, c'est dans l'ordre. *Similis simili*

gaudent. On avions-nous pris l'idée de présenter MM. Arlès-Dufour et Victor Briandais! des patriotes! des hommes de progrès! en vérité nous étions fous. Abstraction faite de toute question politique, certains mécontents ont bien publié sous le titre de: « *Quelques observations pour MM. Arnaud, Billaz et Gayet, Bonamour aîné, Morhange et Tavernier, actionnaires de la compagnie du gaz de Tarare, contre MM. Clément Reyre, Eugène Bourcier et Baudesson de Richebourg, administrateurs provisoires.* » mais les électeurs n'ont pas lu ce factum ou n'ont pas cru devoir y avoir égard.

Disons cependant qu'une faible protestation a eu lieu. MM. Ch. Grillet et A. Dervieux, tous deux antipathiques à l'esprit de spéculation, ont eu, le premier 9 voix et le second 8. — M. Thiassait, auquel l'enseignement mutuel doit beaucoup, nous devons le reconnaître, a eu 15 voix, ce qui prouve qu'il y a dans cette section des conservateurs progressifs; il en aurait probablement eu davantage s'il eût été candidat sérieux.

29 AOUT. — Ancienne ville. — Sur 160 votans, M. MARNAS, conseiller sortant, a eu 131 voix et M. TOURRET a été nommé en remplacement de M. Dubost qui ne se représentait pas, par 88 voix. Ils étaient tous deux les candidats de l'autorité. M. Marnas appartient à la magistrature debout et il éprouve sans doute le besoin de s'asseoir, aussi a-t-il refusé les voix qu'on lui offrait à l'élection des députés, de crainte de supplanter M. Desprez et de donner peut-être passage à M. César Bertholon. M. Tourret est un jeune avocat très riche, suppléant à la justice de paix, inconnu il est vrai au barreau, mais qui veut faire son chemin dans la magistrature; or les fonctions municipales mettent en évidence et c'est le ministère qui dispense les places. Les électeurs ont donc fait à son égard un acte de courtoisie et de bon voisinage. Dans tous les cas il ne saurait être plus dévoué à l'ordre de choses que M. Dubost et probablement il le sera moins aux fabriques d'église.

Dans cette section l'opposition a réuni 46 voix sur M. Brevard, médecin et 19 sur M. Godemard, juriconsulte, que nous avions proposé. Nous sommes à nous demander la raison de cette différence: l'intérêt de quartier sans doute et voilà tout. O bons bourgeois! que vous êtes... bourgeois!

31 AOUT. — Orléans. Elect. inscrits, 480; vot. 207. — M. BERGIER, radical, président du comité électoral, a été réélu par 120 voix; M. DERVIEU, conservateur progressif et candidat de l'opposition a été élu par 104 voix en remplacement de M. Guérin-Philippon, conservateur-borne qui ne se représentait pas; 18 voix libérales se sont portées sur M. Lucotte père, rentier, qui ne se doutait même pas de cette candidature improvisée et aurait pu être élu s'il l'avait voulu. — MM. Marceau-Pignatet et Delort, candidats de l'administration, ont eu, le premier 65 voix, le second 45. Le parti légitimiste a donné 27 voix à M. Lambert et 19 à M. Tissot.

Nous concevons parfaitement que l'autorité ait combattu la réélection de M. Bergier, mais nous ne concevons pas qu'elle se soit montrée hostile à celle de M. Dervieux, aussi peut-on regarder comme un triomphe signalé de l'opposition le résultat des élections de cette section.

2 SEPTEMBRE. — Pierre-Scize. Electeurs inscrits, 285; votans, 152. — M. FALCONNET, conseiller sortant a été réélu par 104 voix, dernier hommage et qui décroît à chaque élection, des hommes bien pensants dont ce quartier abonde, à l'un des séides du parti dont M. Fulchiron a été proclamé roi par le *Charivari*. M. Pasquier, autre conseiller sortant, ne se présentait pas; certains disent que c'est par amour-propre et de crainte d'échec. Sa succession était donc dévolue aux grands hommes qui peuplent cette rive de la Saône. Au milieu d'eux tous et comme un chêne majestueux, s'élève M. DARMES, notaire. Cette fois son projet a réussi, 117 voix compactes lui ont déferé l'honneur du fauteuil municipal. Inclignons-nous devant cette imposante manifestation. Il faut dire que tout a concouru pour assurer cette élection. M. Darmes, ancien candidat du *Censeur*, a probablement conservé quelques voix de ce côté tout en acquerrant celles des hommes du *Courrier de Lyon*, dont il était devenu le candidat. Son concurrent M. Givord, ancien avocat, présenté sous les auspices hétéroclites de l'administration et d'un beau-frère patriote, ne valait pas davantage sous le rapport politique, et il n'a eu que 44 voix. Comment faire un choix entre ces deux menechmes? Enfin M. Auguste Cabias, présenté par la *Tribune*, a refusé la candidature et fait enlever les bulletins qui portaient son nom; aussi n'a-t-il eu que 7 voix et nous sommes sûrs que s'il l'eût voulu il aurait obtenu sinon la majorité, du moins une minorité imposante. — N'oublions pas les 9 voix qui sont venues approuver à toute la ville que M. Jeanclerc était neuf fois digne d'être conseiller municipal; c'est toujours quelque chose.

4 SEPTEMBRE. — Louis-le-Grand. — Electeurs inscrits, 569. — Il y a eu deux tours de scrutin. Au premier, 287 votans; au deuxième, 252. — SEIZE CANDIDATS, excusez du peu! Si les grands hommes abondent à Pierre-Scize ils ne sont pas moins nombreux dans la section de Louis-le-Grand; seulement ils sont plus tenaces. Tâchons de n'en point omettre depuis le brillant M. Descours jusqu'à M. Roussel qui demeure rue d'Amboise, n° 4, dans sa maison.

Au premier tour M. Descours a eu 150 voix; M. Couderc 118; M. Sain-Manneville 98; M. Acher 71; M.

Faye 57; M. Delandine 26; M. Battant de Pommerol 24; M. Roussel 14; M. Dugueyt 10; M. Dalgabio 8; M. Chambet 6; M. Chastel 5; M. Camille-Jordan 2; MM. Roche, Dufournel et Vuillermoz chacun 1.

Au second tour M. COUDERC, conseiller sortant, a été élu par 163 voix et M. DESCOURS par 127, en remplacement de M. Guerre, décédé. — Nous remercions les électeurs d'avoir compris que, par pudeur, ils devaient réunir une majorité imposante de suffrages en faveur de M. Couderc, citoyen honorable et dévoué, que l'administration elle-même n'avait pas osé combattre ouvertement. C'était bien assez de nommer après lui M. Descours, homme d'agiotage, ce qui a fait dire plaisamment à quelques électeurs qu'ils craignaient que ce conseiller ne mit la ville de Lyon en actions, afin de la faire coter à la bourse avec primes et reports. Le choix de M. Descours a été généralement vu avec défaveur indépendamment de ses opinions inféodées au juste-milieu.

Nous avions cru devoir présenter dans cette section M. Chaley, juge; il n'a pas voulu commettre son nom aux chances capricieuses du scrutin, et l'opposition lui avait substitué M. Acher, conseiller sortant de la section du Jardin-des-Plantes. Au magistrat intègre et justement honoré, les électeurs ont préféré un homme de bourse. M. Faye, beau-frère de l'illustre Paul-Louis Courier, est un ancien préfet destitué, dit-on, pour avoir voulu lutter contre la compagnie du chemin de fer; on peut donc lui pardonner une ambition légitime et si l'autorité n'avait elle-même porté les élections municipales sur le terrain de la politique, le choix de M. Faye n'aurait eu rien d'anormal. Par la même raison M. Delandine aurait été un choix digne et sympathique, si ce choix n'eût été imposé par les hommes honorables qui appartiennent à l'opinion légitimiste et qui ne peuvent espérer réussir en arborant leur drapeau. Certains électeurs pensant avec raison que la *boutique* a bien aussi le droit d'avoir un représentant au conseil où s'agitent des intérêts qui la touchent de près, avaient fait une circulaire en faveur de M. Chambet, libraire, et nous avaient même adressé une lettre que dans notre impartialité nous avons dû publier (v. p. 69). Ils ne paraissent pas avoir persisté et probablement ce sont les opinions légitimistes du candidat qui les ont retenu; ce motif nous retient également pour apprécier cette candidature. Nous désirons qu'aux prochaines élections il s'en présente une dans le sens du moyen commerce et les raisons pour la faire prévaloir ne nous manqueront pas.

6 SEPTEMBRE. — Halle aux blés. — Electeurs inscrits, 492. — Votans, 159. — Nous avons à enregistrer un triomphe pour l'opposition. Des deux conseillers sortants, MM. Dolbeau, ancien président du tribunal de commerce et Durand, conseiller à la Cour de Lyon, tous deux conservateurs, ce qu'il y a de plus conservateur; M. DOLBEAU seul a été réélu par 84 voix, et le second a été remplacé par M. J. J. RICARD, qui en a obtenu 89. Nous nous félicitons de l'avoir les premiers indiqué aux suffrages des électeurs dans notre numéro de juin. — M. Leprat-Perrotton, médecin recommandable par son patriotisme et ses lumières, a eu 67 voix, deux de plus que M. Durand; mais comme on le voit M. Dolbeau l'a emporté de 22 voix. Espérons qu'il aura plus tard sa revanche.

8 SEPTEMBRE. — Hôtel-de-Ville. — Electeurs inscrits, 619. — Votans, 564. — MM. ARNAUD et RIBOUD, conseillers sortants, ont été réélus, le premier par 505 voix, le second par 272. — L'opposition a déserté la lutte dans cette section nous ne savons pourquoi; il ne faut jamais abdiquer. M. Grillet aîné, auquel on n'a pas pensé qu'au dernier moment, a eu cependant 20 voix. Le parti conservateur a présenté un candidat, M. Crozier, qui a obtenu 122 voix. Est-ce que à ses yeux MM. Arnaud et Riboud ne sont pas suffisants? nous les croyons au contraire très suffisants. L'esprit de parti ne nous rendra jamais injustes et nous convenons que M. Arnaud a rendu des services, nous nous permettrons seulement de dire qu'il aurait pu le faire avec moins de brutalité.

Quant à M. Riboud, nous ne nous souvenons pas des immenses services que, suivant le *Courrier de Lyon*, il aurait rendu en venant présider le conseil des prud'hommes. Ou a-t-il pris, l'honnête *Courrier*, que la salle du conseil fut en quelque sorte devenue un champ de bataille? est-il donc nécessaire de calomnier toute une population pour grandir ses héros? — N'oubliez pas, lecteurs, que l'h est aspirée, et n'allez pas dire ses zéros.

10 SEPTEMBRE. — Perrache. — Electeurs inscrits, 609; votans, 191. — L'autorité qui crie contre les coalitions ne craint pas d'en faire à son profit, et c'est par une coalition entre le juste milieu et les légitimistes que MM. TERME et LACROIX-LAVAL, conseillers sortants, ont été réélus, le premier par 155 voix et le second par 168. On voit que les légitimistes étaient maîtres du terrain; ils n'ont pas voulu mettre un terme à l'élection de notre maire, cependant ils ne doivent guère conserver l'espoir de sa protection. Que diraient MM. les cafetiers des Célestins! — N'y a-t-il pas quelque chose d'hétérogène à voir figurer sur le même bulletin M. Terme et M. Lacroix-Laval; il est vrai que l'avance est venue de la part de M. Terme. 17 électeurs ont répugné à cette alliance et ils ont porté leur suffrage sur M. Octave Vincent de St-Bonnet, qui a le précieux avantage de n'avoir partout que des amis et il le mérite.

L'opposition a protesté par 10 voix à M. Acher et 6 à

M. *Atok*, tous deux conseillers à la Cour et dignes des suffrages indépendans. 4 voix ont essayé de consoler M. Durand de son échec.

12 SEPTEMBRE. — *Jardin des Plantes*. — Votans, 229. M. *Acher*, conseiller sortant, n'était plus porté dans cette section. Pourquoi? demandez-le aux sublimes passions de clocher. Cette section avait deux conseillers à élire. Au premier tour de scrutin M. TARDY, président du tribunal de commerce, a été élu par 150 voix, majorité imposante, et dont comme homme il est parfaitement digne. Nous n'avons d'objections sérieuses à faire qu'en égard au cumul des fonctions. Celles de président d'un tribunal de commerce à Lyon sont assez importantes pour aborber un homme tout entier, quelque zèle, quelque aptitude qu'il puisse avoir. Nécessairement le tribunal ou le conseil souffriront et peut-être tous les deux. C'est à quoi les électeurs auraient dû réfléchir avant d'offrir une candidature que l'amour-propre accepte nécessairement. Dans ce que nous disons sur M. Tardy, les électeurs comprennent que nous faisons abstraction des opinions, et comme l'opinion conservatrice a également le droit d'être représentée, car nous ne sommes pas exclusifs, nous préférons qu'elle le soit par des hommes honorables. Relativement à la place vacante du second conseiller à élire les voix se sont ainsi réparties : MM. Louis Bonnardet, 87; Blanc-Ferrouillat, 85; Paul Eymard, 51, tous candidats juste-milieu et Francisque Bouillier, professeur de philosophie, candidat radical, 81. 7 voix sont restées fidèles à M. *Acher*; un ancien chef de bureau de la mairie, précédemment notaire à Saint-Etienne, M. Duquaire, a eu 15 voix, pourquoi? nous l'ignorons. M. Paul Eymard étant resté, dès le premier jour, sur le champ de bataille, nous n'en parlerons pas. On s'attendait que M. Blanc se désisterait en faveur de M. Bonnardet. Tous deux sont également conservateurs, et M. Bonnardet vient mal à propos, selon nous, de le crier sur les toits, notre jugement ne saurait donc être suspect. Nous disons franchement qu'entre ces deux candidats le parti conservateur n'aurait pas dû hésiter, car il doit s'estimer heureux que des hommes de talent comme M. Bonnardet veuillent bien lui sacrifier leur gloire, leur avenir; c'est un immense sacrifice dont il faudrait au moins leur savoir gré. La préfecture en a jugé autrement et M. Bonnardet, pour obéir à ce qu'il a cru le devoir de son opinion, s'est désisté en faveur de M. Blanc-Ferrouillat. Inutile sacrifice qui a valu à l'opposition un triomphe inattendu. M. BOUILLIER a été élu par 95 voix contre 89 données à M. Blanc. Mais un professeur de philosophie ne perdrait-il pas son temps à enseigner la plupart de ses collègues municipaux? Y avez-vous pensé, électeurs du Jardin des Plantes? ne serait-ce rien une épigramme?

14 SEPTEMBRE. — *Hôpital*. — Electeurs inscrits, 524; votans, 250. — Partout ailleurs que dans cette section l'opposition pouvait succomber, c'eût été une perte pour elle mais rien autre. Ici la question changeait de face; c'était en quelque sorte sa journée de Waterloo. Aussi l'administration avait-elle réuni tous ses efforts. Il s'agissait pour elle de montrer que M. Laforest vaincu, on sait comment, aux élections législatives, n'avait même pas la sympathie des électeurs municipaux plus rapprochés naturellement de la classe non électorale et alors on aurait eu beau jeu à faire des diatribes pritchardistes. Que nous parlez-vous de l'opinion publique? auraient dit en chœur les organes ministériels; voyez, elle repousse votre candidat le plus pur, le moins révolutionnaire, elle repousse M. Laforest comme les électeurs l'ont repoussé de la chambre. L'administration n'a donc rien épargné pour réussir. Elle a même été jusqu'à proposer à M. Brossette d'abandonner son collègue et à ce prix on lui garantissait son élection. M. Brossette a refusé avec l'indignation de l'honnête homme. Le *Censeur* a révélé des démarches faites par M. Lefèvre, commissaire de police, dont le bon sens et le patriotisme des électeurs ont fait justice; il aurait pu aussi pu signaler l'intrigue en *Japan*, car on n'a reculé devant l'emploi d'aucun moyen.

Sous un autre rapport encore, cette section avait un important mandat à remplir, celui d'éloigner les hommes qui se présentaient à elle: MM. Morel et Bertin d'une part, MM. Brachet et Chastel de l'autre. Il fallait vaincre le juste-milieu, l'agiotage et la spéculation réunis, la section de l'Hôpital a réussi, honneur à elle.

M. LAFOREST a eu 148 voix. M. BROSSETTE 165 et ont été réélus. — MM. Bertin et Morel, malgré leurs circulaires et leurs professions de foi insignifiantes et faciles à éluder, n'ont eu, le premier, que 57 voix et le second 92. — MM. Brachet et Chastel ont eu chacun 12 voix. On avait fait cependant pour eux les frais d'une circulaire.

16 SEPTEMBRE. — *Lycée*. — Votans 163. — Cette section avait deux conseillers sortans, MM. Nepples et Mermet et un seul à élire. — Le *Courrier de Lyon* s'était hautement prononcé pour M. Mermet, membre de son comité de rédaction, c'est tout dire, et même, pour faciliter sa réélection, il avait engagé M. Nepples à se porter à la section du Jardin des Plantes. Au premier tour de scrutin M. Mermet a eu 78 voix, M. Nepples 52; M. Balme, médecin, candidat que la *Tribune* a eu l'honneur de proposer aux électeurs, 51. — Au second tour M. NEPPLES a eu 82 voix et a été élu; 9 voix radicales sont restées fidèles à M. Balme, et avec un peu plus d'entente ce candidat eût été élu. 68 voix seulement ont témoigné de leur sympathie pour les doctrines professées par M. Mermet.

Nous pensons que le *Répertoire Lyonnais* se bornait

à être un journal très utile pour la vente des propriétés, des fonds de commerce et généralement pour toutes les opérations industrielles. Il paraît, qu'entre la recommandation énergique qu'il donne en faveur de l'emploi de l'eau de tonquin pour la destruction des cafards et un savant article d'hygiène sur les bains caloriques à vapeur sèche, il a daigné jeter un coup-d'œil sur la politique, et la déconiture de M. Mermet lui a inspiré une magnifique dithyrambe en prose. Insuffisante consolation pour un conseiller municipal mis à la retraite avant l'âge.

En résumé on voit que l'opposition a gagné du terrain à Lyon et tout présage que les élections futures lui seront favorables.

Il nous reste maintenant à rendre compte des élections dans les communes suburbaines.

UILLOTIÈRE. — *Première section*. Elect. inscrits, 218; votans, 91. Ont été élus MM. Vincent Million, Thevenin, Louvier-fils, Morel, Fayolle et Poulat.

Deuxième section. Electeurs inscrits, 267; votans, 116. Ont été élus MM. Bernard, Henon, Raphael Genoulet, Brolemann, Gros et Coleuille.

Troisième section. Electeurs inscrits, 158; votans, 156. Ont été élus MM. Grillet, Brouchoud, Rivoire, Chadebec et Lornage.

Quatrième section. Electeurs inscrits, 170; votans, 152. Ont été élus MM. Cote, Milliat, Deboile, Huvet, Jacques Martin.

Cinquième section. Electeurs inscrits, 208; votans, 154. Ont été élus MM. Garella, Remy, Barre, Vachat et Nicolas Berger. Ce dernier, étant décédé le jour même, a été remplacé par M. Berger aîné son frère.

Les questions de localité ont beaucoup fait dans cette commune et plusieurs choix sont déplorables au point de vue politique. Cependant quelques-uns des souteneurs de M. Sauzet ont succombé. L'opposition a gagné quelques voix, MM. Huvet, Martin, Coleuille, Rivoire, Garella; elle n'a perdu aucun de ses membres; MM. Henon, Lornage ont été réélus. Plusieurs conservateurs ne l'ont pas été, entr'autres MM. Sawignet, Horand. Le parti légitimiste a perdu M. Bermond de Vaulx. Au reste les élections, là comme ailleurs, peuvent bien ne pas être toutes agréables à l'opposition; mais l'autorité ne peut non plus les revendiquer, car dans l'élection de M. Berger aîné elle a succombé. Son candidat était M. Richard-Villon et cet appui ne lui a servi de rien; c'est vainement que pour se défendre d'appartenir à l'opinion légitimiste il a invoqué sa liaison personnelle avec M. le préfet. On n'y a eu nul égard.

Dans l'état de décomposition des partis, il est difficile de dire positivement à qu'elle opinion appartiennent bon nombre de candidats. La plupart étaient de l'opposition en 1850; depuis... Eh bien! le *Dictionnaire des girouettes* demande un supplément, voilà tout. Comment, par exemple, reconnaître de chauds partisans du juste-milieu dans M. Colomb, ancien actionnaire et rédacteur de la *Glaneuse*; dans M. Cote, d'une opinion si avancée, qu'il fut qualifié de Robespieriste. Après de tels exemples, à quoi bon s'informer de ce que penchent aujourd'hui MM. Thevenin, Gros, Grillet, Chadebec, Olivier et tutti quanti, jadis si ardens patriotes! — Quand à M. Fayolle c'est différent; il n'a jamais été, dit-on, libéral.

Passons maintenant aux élections de la Croix-Rousse. Malheureusement nous aurons à constater qu'une cité éminemment patriote et dont la classe ouvrière forme l'importance de la population, a une représentation municipale presque totalement antipathique à l'esprit qui l'anime.

CROIX-ROUSSE. — *Première section*. Chariot-d'Or. Ont été élus MM. Sandier, Martinon, Bouillon.

C'est grâce à une coalition, et pour faire passer M. Sandier maire de la Croix-Rousse remplacé en 1850, que M. Martinon a été élu au lieu de M. Souzy, candidat porté par les patriotes. Ainsi l'opposition a été vaincue dans cette section; elle a avaté un bouillon. — M. Jantet, conseiller sortant, a succombé et M. Boussuge a été nommé dans une autre section.

Deuxième section. Saint-Denis. — M. Rousset a été réélu; M. J.-J. Collon, conseiller sortant d'une autre section, a remplacé M. Cabus décédé et M. Combe a été élu en remplacement de M. Montanier nommé dans une autre section.

Troisième section. Les Gloriettes. MM. Bouniols et Rey ont été réélus.

Quatrième section. Serin. M. Lambert-Morel a été réélu; M. J.-Cl. Revol a remplacé M. J.-P. Collon qui ne se présentait pas.

Cinquième section. L'Enfance. M. Quinson a remplacé M. Berger; M. Auberthier a remplacé M. Descombes. M. J. Montanier et Boussuge, conseillers sortans d'autres sections, ont remplacé MM. J.-P. Collon et Jourdan.

Sixième section. Herbouville. MM. Ferrez et Rivoiron ont été élus en remplacement de MM. Pons et de Bethizy, démissionnaires.

On s'inquiète de connaître le futur maire. Sera-ce M. Revol? Il acceptera sans doute, dans l'intérêt du quartier de Serin, sauf à donner sa démission ensuite, comme il l'a déjà fait. Sera-ce M. Sandier? mais pourquoi l'a-t-on destitué en 1850? quel changement s'est-il donc opéré? est-ce lui ou d'autres qui ont changé? Sera-ce M. Ferrez? ceux qui ne le connaissent pas feront bien de lire la brochure de M. le docteur Balme, publiée en

1843 au sujet de la dissolution du conseil municipal d'Oullins, dont l'actif M. Ferrez était maire; il est toujours bon de s'instruire.

Pour compléter cette revue des élections municipales il ne nous reste plus qu'à parler de celles de Vaize.

VAIZE. — Cette commune a été plus heureuse que la Croix-Rousse et la Guillotière; mais elle aurait pu faire davantage et nous ne voyons pas, par exemple, pourquoi lorsque dans une section (la 2^e) on obtient trois candidats patriotes on ne pourrait pas en obtenir un quatrième. Nous regrettons que M. Simon n'ait pas été élu ainsi que MM. Roy, Burnet et Lardet, conseillers sortans. A l'égard de M. Lardet nous devons rectifier une erreur commise par un de nos correspondans (v., p. 60, lettre signée un électeur); c'est mal à propos que ce citoyen a été accusé d'avoir des opinions rétrogrades.

Voici le détail des élections.

Première section. MM. Galland, Jean-Baptiste Dechet, Champeaux, Jacquin et Vurpat ont été élus. Ces trois derniers appartiennent à l'opposition. M. Galland est tout bonnement un marchand de bois; on ne connaît pas l'opinion de M. Dechet et c'est mal pour un jeune homme, *Deuxième section*. MM. Guichanet, Guillaume, Benoît Cornet et Erhard ont été élus. Les trois premiers sont dans les rangs patriotes.

Troisième section. MM. Chavet, Schrimpf, Gonin et Aug. Cottin ont été élus. Le dernier est, nous dit-on, légitimiste avoué; M. Schrimpf a cessé de l'être. M. Gonin a voté, aux dernières élections, pour M. César Bertholon. Il résulte des élections de cette commune que deux conservateurs ont subi l'ostracisme, MM. Lestra et Deleschamps, et que MM. Devillas (décédé) et de Varax, légitimiste, mais empêché de se présenter à raison de son état valétudinaire, ont été également remplacés par des hommes de l'opposition. Ceci est d'un bon augure.

Maintenant l'agitation produite par les diverses élections qui viennent d'avoir lieu est calmée. Nous attendons à l'œuvre MM. les conseillers municipaux. Ceux qui se sont séparé de la cause du peuple, savent en général que leur élection n'a pas été sans difficultés. Puisse la leçon leur être profitable!

Quant à nous, nous devons veiller avec zèle au maintien de nos droits et bien nous pénétrer de cette vérité que la liberté ne périt jamais là où se trouvent des citoyens.

Lyon, le 25 septembre 1846.

Monsieur le rédacteur,

A propos des élections municipales, le *Courrier de Lyon*, dans sa polémique avec le *Censeur*, insiste à dire que les électeurs qui professent les opinions dont il est l'organe sont dans l'aisance, et, que par ce motif, ils doivent être conservateurs et non démocrates; car, suivant le même journal, le fonds de la démocratie, c'est le communisme. Si je dois parler de ma croyance personnelle, je conviendrais que je ne conçois l'application de la démocratie politique, que si elle est accompagnée d'une régénération sociale; mais faut-il en conclure qu'on ne peut être démocrate que si on ne possède rien; non certes, car il est bon nombre de conservateurs qui ne le seraient pas, et beaucoup de démocrates qui devraient être conservateurs. Néanmoins M. Voyer d'Argenson, reconnu par tous les partis l'un des hommes les plus vertueux de France, et qui payait sous la restauration le plus d'impôts après le duc d'Orléans, était l'apôtre du radicalisme politique et social; il était l'ami du célèbre Buonarroti et partageait entièrement ses doctrines communistes. Ainsi de M. Charles Teste, frère de l'ancien ministre, et de beaucoup d'autres que je pourrais citer, mais je me borne à ceux-ci, vu leur haute position sociale. Le *Courrier de Lyon* se fourvoie dans ses déductions; car les croyances ne sont pas subordonnées à une question d'argent, mais elles sont le fait des sentimens.

Le *Censeur*, en lui répondant, prétend que le communisme n'est qu'une production d'idées philosophiques, mais qu'il n'est pas à l'état de parti militant. Libre à lui de penser ainsi, mais son affirmation va trop loin. Le communisme a des organes, il a des sectateurs; donc il est à l'état de croyance et de débat. Il est à croire que ses sectateurs ne travaillent que pour les générations futures, mais ils n'en ont pas moins la foi et tous les jours elle est discutée: le révoquer en doute, c'est leur faire gratuitement une injure dont eût bien pu se dispenser le *Censeur*. Au fait, à quoi bon agiter ces questions à propos d'élections municipales? la question n'est devenue politique que parce que l'autorité elle-même l'a portée sur ce terrain; mais personne n'ignore qu'en dehors de cette question on a eu également pour but de fermer la porte du conseil municipal de Lyon à l'agiotage, à la spéculation immobilière. Le *Courrier* cherche à donner le change pour effrayer les esprits timorés en leur présentant la démocratie envahissante; mais s'apercevant peut-être que cette crainte n'est pas suffisante, il évoque le communisme, comme s'il s'agissait d'une attaque immédiate contre ceux qui possèdent; c'est de la mauvaise foi et voilà tout. J'ai dû, dans l'intérêt de mes principes et de ceux de mes coreligionnaires, relever le gant impru-

ment jeté par l'organe du ju-te-milieu, et je vous adresse ma réclamation, puisque vous êtes le seul journal de la presse démocrate qui voulez bien permettre au communisme de se défendre contre les calomnies dont il est l'objet.

Auguste MORLON.

AUX DISCIPLES DE FOURIER.

LE GROUPE PHALANSTÉRIEN des travailleurs de Lyon célébrera, comme d'usage, par un banquet, le 18 de ce mois, l'anniversaire de la mort de FOURIER.

Ceux qui voudront souscrire trouveront des cartes d'admission chez MM. Romano, président du groupe, rue Bourgehanin, 56; Monmitronnet, fabricant, rue Juiverie, 4; Curial, plieur, quai Peyrollerie, 116; Joly, rue Bourbon, 22, et au bureau de la Tribune lyonnaise, rue St-Jean, 53, au 2^e.

AVIS IMPORTANT. — M. le baron Dupotet a promis de venir au mois de décembre prochain inaugurer l'ouverture de l'Athénée magnétique et faire un nouveau cours, si un nombre suffisant d'élèves se présente.

On peut souscrire chez MM. Nourrier et Dorier, libraires à Lyon, le premier rue de la Préfecture, le second quai des Célestins; Guinand, ingénieur, place Louis XVIII, n° 17; Favre, dessinateur, place Croix-Paquet, n° 11, et au bureau de la Tribune Lyonnaise, rue St-Jean, n° 53, au 2^e. — On devra verser en souscrivant la moitié du prix du Cours qui est de 50 fr.

Les personnes qui voudraient faire partie de l'Athénée magnétique sont priées d'envoyer leur adhésion écrite, franco, chez MM. Guinand, ingénieur, place Louis XVIII, n° 17; Romano, teneur de livres, rue Bourgehanin, 56; Favre, place Croix-Paquet, 11, ou au bureau de la Tribune Lyonnaise, rue St-Jean, 53, au 2^e.

Les lettres d'adhésion devront contenir les noms, prénoms, professions et demeures exactes des adhérents.

On lit dans La Mouche du 15 septembre le passage suivant qui intéressera les nombreux amis que M. Dupotet a laissés à Lyon :

« M. le baron Dupotet, auteur d'un grand nombre d'ouvrages très estimés sur le magnétisme, et le disciple de Mesmer, qui a le plus fait pour la propagation d'une science appelée à révéler un monde nouveau et à grandir l'homme, en le faisant jouir des admirables facultés qu'il possède sans en faire usage, se trouvait hier à Mâcon. M. le baron Dupotet a trouvé en nous un fervent apôtre, comme nous avons admiré en lui un grand maître. Nous lui devons des heures délicieuses qui ne s'effaceront jamais de notre souvenir. »

Monsieur le rédacteur,

Lisant peu les annonces, j'avais ignoré l'abus que l'on avait fait de mon nom dans des annonces émanant du plus effronté charlatanisme; je vous suis gré d'avoir, par un article de votre journal, appelé mon attention sur un pareil abus. Ci-joint copie de la lettre que j'adresse à M. le rédacteur du journal le Rhône, que je vous prie d'insérer.

Agréer, Monsieur, etc.,

THIMONNIER aîné.

A M. le rédacteur du Rhône,

L'un de vos numéros du mois dernier contient une annonce de laquelle il résulterait que, par l'emploi de l'alcool de menthe de Ricqlès, j'aurais été guéri d'une fièvre typhoïde, dont heureusement et Dieu merci, je n'ai jamais été atteint. Cette annonce étant, en ce qui me concerne, d'une insigne fausseté, je viens vous prier d'insérer cette réclamation, ne voulant pas qu'un déshonneur charlatanisme puisse se servir de mon nom pour faire des dupes, sinon des victimes.

Agréer, etc.

THIMONNIER aîné.

Lyon, 20 septembre 1846.

Croix-Rousse, 20 août 1846.

Monsieur le rédacteur,

Vous nous avez loyalement offert un petit coin de votre Tribune pour nous défendre, nous allons donc profiter de votre obligeance en faisant, comme on dit, d'une pierre plusieurs coups.

D'abord classons nos détracteurs en plusieurs catégories: L'une attaque les principes communistes sans les connaître.

L'autre fait de l'opposition par esprit de contradiction. Celle-là par intérêt (elle est de privilège). Celle-ci par système.

Une autre encore veut ce que nous voulons ou elle est inconséquente avec ses principes dont elle ne veut pas voir les résultats logiques.

Nous croyons pouvoir placer M. Arago dans cette dernière. Il vient d'attaquer publiquement le communisme à Toulouse et à Perpignan. M. Arago a l'habitude de regarder si loin qu'il ne peut voir les besoins du peuple qui sont sous ses yeux.

Quant à M. Bouvery, à qui nous répondons particulièrement, nous n'hésitons pas à le classer dans la catégorie la plus honorable, et si notre réponse ne lui paraît pas si

non complète du moins suffisante, nous lui offrons une discussion orale et nous espérons que nous ne nous quitterons pas sans nous être serré la main fraternellement; d'ailleurs, si nous ne le réfutons pas spécialement, c'est que ses assertions et son plan n'ont pas une base rationnelle, et c'est cette base avant tout qu'il faut chercher.

Aussi, pour démontrer la base fondamentale de la société à venir, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de justifier les principes que nous professons, par leur exposé succinct.

JUSTIFICATION. — Histoire. — Pauvre humanité! Était-il donc dans les lois de la nature de passer par les phases d'ignorance, de misère et de désordre que tu as traversé pour arriver où tu en es? Oui! car l'étude de l'histoire nous sert de pierre de touche pour juger les principes et les systèmes.

Dans la haute antiquité, l'homme lutte corps à corps avec la nature; il la dompte quelques fois, le plus souvent il est vaincu par elle; il lutte encore, car le travail est un besoin de son organisme; mais que de milliers d'années se sont peut-être écoulées ainsi.

C'est alors la communauté de l'ignorance et des provocations.

Plus tard les empires se forment, et de là guerres, conquêtes, incendies, dévastations; les vaincus sont réduits en esclavage.

Moïse sauve tout un peuple de la servitude; il écrit le Décalogue, puis établit une sorte de communauté incomplète.

A Sparte, Lycurgue organise pour les citoyens et les flotes une espèce d'association; entre des maîtres et des esclaves, communauté illusoire.

Avec ses patriciens gorgés de richesses, ses plébéiens guerroyeurs, et ses nombreux prolétaires esclaves courbés sous le joug et la chaîne, Rome croupit dans la fange et la corruption; un homme se lève, le monde tressaille à sa voix; il prêche: sa doctrine complète le Décalogue. Ses disciples sont persécutés; le sang des martyrs rougit les arènes; la fraternité est comprise parmi les victimes: communauté d'opprimés.

Les barbares roulent sur l'Europe comme un torrent dévastateur; les peuples se mêlent, se confondent, les coutumes s'élèvent; communauté artificielle.

Morus, Campanella, Morély écrivent des plans de communauté; Babeuf veut l'établir; Robert-Owen fait des essais; Saint-Simon écrit cette formule: A chacun suivant ses capacités, à chaque capacité suivant ses œuvres. Fourier dit: Capital, talent, travail. Proudhon veut l'égalité des salaires; Pierre Leroux l'établissement de la fonction; Georges Sand l'émancipation de la femme, le mariage sanctionné par la nature, la justice et la raison.

La réforme fait un programme magnifique.

Cabet veut, par un régime transitoire (l'égalité croissante et l'inégalité décroissante), arriver à l'association communautaire.

De tous ces principes, ces systèmes, le peuple comprend que la solidarité est reine de l'univers!

DROIT. — Dans les premiers âges de l'humanité il y a trois sortes de domination: la force, l'adresse et la ruse; est-ce là le droit? Non sans doute! Numa, mal inspiré par la nymphe Egérie, donne des terres en toute propriété; en avait-il le droit?

Le code Justinien, les Capitulaires de Charlemagne, la loi Gombette, tout cela est-il le droit?

On dit: l'humanité avait perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés. — Peut-on perdre ce que l'on ne connaît pas?

Sous la révolution française on divise les citoyens en deux classes, peuple actif et peuple passif; selon nous le peuple actif est celui qui travaille le plus, — pas du tout, c'est l'autre!

Dans le code Napoléon perce la pointe du sabre.

La Charte de 1815 et celle de 1830 sanctionnent les droits acquis, mais elles ne créent pas le droit!

Dans tout ce fatras de lois, de chartes, de codes et d'ordonnances, le peuple commence à débrouiller quelque chose de vrai. Ces vérités les voici:

L'homme est né pour travailler, aimer et connaître; il a droit à satisfaire ces trois manifestations!

L'homme a donc droit au travail; mais l'impôt, l'usure et les machines font de l'être humain la créature la plus malheureuse.

L'impôt nourrit très bien des individus qui ne travaillent guère.

L'usure, la rente, le bénéfice, l'intérêt nourrissent très bien des individus qui ne travaillent pas.

Les machines forcent l'homme fort, faible, ou malade à lutter contre leurs bras de fer et leurs muscles d'acier.

L'homme est fait pour aimer ses semblables; mais comment les hommes s'aimeraient-ils quand l'exploitation est à l'ordre du jour! Le capital produit le capital, sans que le capitaliste travaille. Rostchild succède à Baal! et Lazare manque de pain!

L'homme a droit de connaître la vérité sans doute? Non pas, s'il vous plaît! il serait trop difficile de lui prouver que 2 et 2 ne font que 3! L'éducation des citoyens doit être faite par des citoyens et non par des éteignoirs!...

JUSTICE. — Quand Dieu envoie le mouton il envoie le buisson (disent les bonnes femmes), et les bonnes femmes ont raison. Mais si les uns accaparent tout le buisson, les autres qu'auront-ils?

L'école Malsusienne a résolu le problème en établissant

l'équilibre entre la population et la production. Hommes fratricides! on ne vous comprend que trop, mais sachez-le; tant qu'il y aura un centiare de terre non cultivée ou mal cultivée, vous êtes des réprouvés en écrivant comme vous le faites!

Un homme d'état d'aujourd'hui a dit: La misère est un frein nécessaire pour le peuple; effroyable maxime que le communisme effacera.

Les principes communautaires sont simples comme la vérité, vrais comme la justice, immortels comme l'humanité.

L'instruction élémentaire est la même pour tous.

Le travail est organisé; chacun travaille pour tous et tous pour chacun.

Les produits du sol, de l'industrie, de la science et des arts appartiennent à tous.

La réparation est égale d'après les besoins.

L'élection dans tous les emplois, d'après le suffrage universel.

Le mariage et la famille purifiés.

La liberté pour tous et ne nuisant à personne.

L'égalité en droit et en fait.

La fraternité, première vertu de toute société.

La solidarité sanctionne ces principes.

Tous les hommes naissent avec un tempérament qui produit leurs passions, et les passions sont la cause des actions. Il faut donc rendre l'instruction bonne, afin que les hommes soient bons, et que par leur position nuls n'aient l'occasion ni l'intention de faire le mal.

Nous propageons ces principes et nous espérons tout de la force de l'opinion publique. J.-J. RAZURET.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

5 SEPTEMBRE. — Approbation d'un traité entre la ville, l'administration de la guerre et M. Garcin, pour un échange de parcelles de terrain.

— Idem. du traité d'assurances contre l'incendie par les compagnies la Royale, la Générale et la Lyonnaise de divers édifices publics montant à 145,988 fr.

— Renvoi à la section des finances du compte de gestion de M. Barges, receveur du mont-de-piété, pour 1845; 2^e de celui administratif pour 1845 et du budget supplémentaire pour 1846, du même établissement; 3^e du compte final administratif de la ville et des huit comptabilités particulières pour 1845.

— Annulation sur le budget de la ville de diverses sommes montant à 2,175 fr. 52 c. qui seront portées en non valeur.

— Renvoi à la section des intérêts publics d'une délibération de l'administration des hôpitaux civils, pour être autorisés à prendre 40,000 fr. sur le capital provenant du prix des terrains vendus à l'état sous le nom de domaine de l'Émeraude et de la Part-Dieu, à l'effet de rectifier la façade du promenoir de l'Hôtel-Dieu et d'améliorer divers services placés sur ce point.

— Autorisation auxdits hôpitaux d'ouvrir un crédit de 2,800 fr. sur leur budget de 1847, pour la construction de deux calorifères.

— Approbation de divers legs faits par Mlle Julie Boulet au consistoire de l'église réformée, savoir: 1,000 fr. pour l'entretien du culte; 1,000 fr. pour les pauvres protestants; 1,000 fr. pour les écoles protestantes; 1,000 fr. pour la société des orphelins; 1,000 fr. pour celle des layettes et 1,000 fr. pour les salles d'asiles protestantes.

— Renvoi à la section des finances 1^o pour l'admission à la retraite des employés de l'octroi suivants, MM. Benoit, Bonet, Tricher, Ray, Janin, Juillard et Fallot; 2^o pour l'admission à la retraite de Louis Bertholi, sapeur-pompier.

— Approbation du règlement fait entre la Martinière et le fils de M. P., par lequel, moyennant quelques conditions de peu d'importance, il paye une somme de 2,000 fr. due par son père décédé insolvable, auquel paiement il n'était pas tenu.

— Renvoi à la commission du contentieux d'un projet de transaction entre l'administration des hospices de Lyon et celle de l'hôpital de Belleville pour un nouveau mode d'exécution du testament Comby (1).

— Renvoi à la section des finances 1^o du compte de gestion pour 1845 des trésoriers des salles d'asile; 2^o du compte de gestion du receveur municipal de Lyon divisé en deux parties: compte final de 1844 au 31 mars 1845; idem. de 1845 au 31 mars 1846; 3^o du compte administratif des recettes et dépenses pour 1845 et budget supplémentaire pour 1846 du Dispensaire de Lyon, dressé en vertu de l'article 21 de la loi du 18 juillet 1837.

— Approbation d'une allocation supplémentaire au budget de 1846 des hôpitaux, pour l'érection d'une statue à saint Vincent de Paule dans l'une des cours de l'hospice de la Charité, ladite somme de 10,000 fr. léguée par M. Rocoffort de Vinière.

— Approbation de quatre baux passés par la ville 1^o avec M. Crull pour une location dépendant d'une maison

(1) N. D. R. — On voit que le zèle d'un obscur citoyen et la publicité sont bonnes à quelque chose; car c'est au sieur Bourdy, simple fabricant d'étoffes de soie, que ce résultat est dû. On se souvient avec quel dédain le conseil municipal, dans la séance du 25 juillet 1845, avait traité la demande de ce citoyen qu'il n'avait pas craint d'accuser d'ingratitude (v. Tribune lyonnaise, 1845, p. 44 et 65.)

acquise pour cause d'utilité publique; 2° avec le sieur Brun pour une location destinée à l'agrandissement d'une salle d'asile; 3° avec le sieur Bonnet, pour une location destinée à l'agrandissement de l'école de la paroisse de Saint-Bruno; 4° avec MM. Bretonville et Debros, pour une location dépendante du Palais-des-Arts.

— Allocation sur le rapport de M. Pons d'une pension de retraite au sieur Villot, sergent de garde municipale, de 208 fr. 55 c., à partir du 10 juin 1846.

Conseil des Prud'hommes.

Audience du 26 Août 1846.

Le chef d'atelier qui laisse inscrire sur son livre ces mots : *sans garantie des frais de montage*, peut-il demander une indemnité si l'ouvrage fourni ne compense pas ces frais? — Non.

Fontaine avait fait pour 68 fr. de frais de montage et la façon n'arrivait qu'à 36 fr.; il demandait à Perrier-Clerc une indemnité, ceux-ci ont été renvoyés d'instance.

N. D. R. — La loi annule les conventions léonines, elle permet à un propriétaire de réclamer un supplément de prix de vente d'immeubles s'il se trouve lésé, etc. Mais tous ces principes du droit civil venant corroborer le droit naturel, ne sont pas admis dans les rapports entre négociants et ouvriers. C'est vraiment que M. Charnier, prud'homme a voulu faire prévaloir ce qu'il a appelé *le droit de lésion*. Sa voix n'a pas été écoutée et il doit comprendre maintenant que la presse seule a assez de puissance pour forcer à la discussion ceux qui profitent des abus. Il doit comprendre que c'est à tort qu'il n'a pas profité de l'offre bienveillante que nous lui avons faite d'insérer ses réclamations à cet égard; il a cru sans doute que les voies conciliatrices étaient préférables, mais nous savons par expérience qu'elles ne mènent à rien.

Nous ferons encore une réflexion à l'usage de nos confrères de la presse ouvrière parisienne. On publie chaque année les statistiques des conseils des prud'hommes et l'on ne manque jamais de s'émerveiller sur le nombre de causes conciliées, c'est ainsi qu'on appelle celles où il n'y a pas de jugement. Dans la prochaine statistique celle de Fontaine contre Perrier-Clerc figurera comme conciliée. Étonnante conciliation! On dit à un ouvrier qui perd son argent qu'il ne lui est rien dû, faudrait-il encore qu'il ajoute à sa perte pour avoir le plaisir de se l'entendre dire sur papier timbré?

Les autres causes, la plupart relatives à des apprentissages, sont insignifiantes.

Audience du 2 septembre.

La caution d'une indemnité stipulée dans un acte d'apprentissage est-elle déchargée si l'apprenti décède avant le terme de cet apprentissage? — Non.

Ainsi jugé au profit de dame Feriol contre demoiselle Dumas; néanmoins l'indemnité a été réduite à 80 fr.

La soie donnée à dévider peut-elle être retenue pour nantissement du prix du dévidage? — Non.

Ainsi jugé entre Déchet et Blanchet. La somme due sera inscrite sur le livret.

Audience du 9 septembre.

Aucune cause importante.

Audience du 17 septembre.

Une contrefaçon de dessin poursuivie par Desgautière contre Chabanne, a été renvoyée du consentement des parties, en arbitrage.

Le chef d'atelier qui lève un poil sans autorisation, est-il passible d'une indemnité? — Oui.

Ainsi jugé entre Pignat et Sifflet contre Jacob.

Un chef d'atelier qui avait exercé une contravention contre un confrère en a été débouté et sévèrement admonesté. Après avoir fait contracter des dettes assez fortes il leur offrait une remise pour aller travailler chez un autre chef d'atelier et l'avertir lorsqu'ils seraient sur le métier. Un pareil acte de déloyauté ne pouvait être sanctionné par la justice. Nous nous abstenons de signaler le coupable.

Audience du 25 septembre.

Le conseil des prud'hommes peut-il procéder séance tenante et sans expertise à une vérification d'écriture? — Oui.

Gaget, ouvrier, déniait sa signature mise au bas d'un arrêté de compte; le conseil, l'ayant fait signer en sa présence, a validé la créance et ordonné l'inscription sur le livret.

La cause de Simon, compagnon, contre Droz fabricant, pour indemnité de temps perdu, a été renvoyée à quinzaine; les autres ont présenté peu d'intérêt général.

La chambre de commerce de Lyon nous communique l'avis suivant :

A partir du 1er octobre courant toute balle ou partie de soie sortant de l'établissement de la condition sera renfermée dans une double enveloppe, ficelée et scellée au moyen d'un plomb. Le destinataire devra à sa réception couper sur-le-champ ce plomb et prendre livraison de la balle ou partie de soie, pour que la double sache puisse être immédiatement rapportée à la condition des soies.

Antoine Beraud, marchand cordier à Lyon, côte Saint-Sébastien, reconnu coupable par recel, de vol de soie, a été condamné à six mois de prison.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE. — M. Masson, cordier à Lyon, Grande-Côte, 62, a envoyé une notice sur les *cordes métalliques imperméables* inventées par lui, laquelle a été lue dans la séance du 21 août dernier et a mérité l'attention de cette société savante.

LIBRE ÉCHANGE. — Une coalition d'économistes s'est formée en Angleterre pour obtenir la suppression des droits de douane, c'est ce qu'on appelle le *libre échange*. Cette ligue a pour chef ostensible M. Cobden et ce dernier, venu en France pour y organiser une ligue semblable, a été l'objet d'une ovation; les notabilités du commerce se sont réunies à lui. Nous sommes loin de partager cet engouement et nous répétons avec la plus entière conviction le fameux *imeo danaos*. Nous craignons la philanthropie anglaise et nous devons nous garder d'être dupes de ce peuple égoïste.

Sans doute il faudrait que toutes les nations fussent sœurs, que le genre humain ne formât qu'une seule famille, et nous applaudirions franchement à la suppression de toutes les barrières qui empêchent la communication des peuples entre eux, le libre échange de leurs pensées comme de leurs marchandises.

Mais avant de supprimer les douanes, ne serait-ce que comme expérimentation préliminaire, il faut renverser les barrières qui gênent le commerce d'une commune à une autre; il faut abolir les taxes onéreuses qui pèsent sur les produits nationaux, supprimer les octrois dont l'effet immédiat est le renchérissement des objets de première nécessité au préjudice de la classe ouvrière. Nous reviendrons sur cet objet.

PRISONS-ATELIERS. *L'Office de publicité*, l'un des journaux les plus utiles de France renferme sous ce titre dans son numéro 428, un article de M. Horace SAY, sur les inconvénients de la concurrence que les entrepreneurs d'industrie font à la classe ouvrière au moyen de l'emploi des prisonniers. « Cette question de travail des prisonniers est grave, dit-il, et présente des difficultés presque insolubles. »

Nous n'adoptons aucun des moyens présentés par M. Say, et nous pensons que la difficulté n'est insoluble que parce qu'on veut la résoudre en dehors des principes. Que disent ces derniers? que tout homme a droit au travail et que tout ouvrier doit vivre en travaillant. Or, les prisonniers, pour être coupables, n'en sont pas moins des hommes; ils ont donc droit au travail, mais ils n'ont pas le droit de profiter de leur position exceptionnelle pour travailler à un prix moindre que celui des ouvriers libres. En partant de cette base, rien n'est plus facile que d'éviter toute concurrence nuisible. Il suffit de fixer, soit le prix de la journée de travail, soit le minimum du prix de l'ouvrage confectionné. Libre alors aux entrepreneurs d'industrie d'employer les ouvriers des prisons ou les ouvriers libres, mais sans qu'ils puissent faire aucun bénéfice sur la main d'œuvre; partant, plus de concurrence nuisible.

Et, à cet égard, il est évident que les ouvriers des prisons ne peuvent jouir de l'intégrité de leur salaire, parce qu'alors ils seraient plus heureux que les ouvriers libres, mais rien ne s'oppose à ce que ce salaire soit divisé en trois parties; la première servirait au remboursement intégral de leur cote part des frais d'administration de la prison, nourriture, etc.; la seconde leur serait allouée à titre d'encouragement, et déposée en leur nom à la caisse d'épargne, pour ne la retirer qu'à leur sortie, sauf une très minime partie dont le décompte leur serait fait à certaines époques; et la troisième partie serait versée, soit aux bureaux de bienfaisance, soit à d'autres établissements d'utilité publique. Il y aurait dans ce dernier versement un acte de haute moralité, qui rattacherait en quelque sorte les coupables à la société.

LA CIVILITÉ ET LE BARREAU. — A quoi bon l'éducation si elle n'adoucit les mœurs, et comment se fait-il que des gens qui ont ou sont censés en avoir manqué totalement de cette civilité, base essentielle des rapports que les hommes doivent avoir entre eux? Nous faisons cette réflexion à l'audience du tribunal de commerce, un mercredi du mois dernier; c'était, s'il nous en souvient, le 16 septembre. Un défenseur agréé près ce tribunal, homme justement considéré par son savoir et sa conduite, plaidait la cause de son client, lorsque le défenseur adversaire, jeune avocat, plus connu ailleurs qu'au barreau, et faute de bonnes raisons sans doute, s'emporta contre lui en injurieuses diffamations. Était-ce de son propre mouvement? Était-ce pour satis-

faire la colère de son client? Dans le premier cas on respecte au moins la justice; dans le second cas, il faut avoir bien fait pour accepter ainsi un rôle d'insulteur public. Un avocat ne doit pas épouser les passions des plaideurs; il doit honorer la toge qui le couvre et ce vêtement symbolique n'a-t-il pas été prescrit pour rappeler les hommes de loi aux convenances, à la dignité de leur profession? Malheureusement beaucoup trop l'oublent et l'on se souvient de l'affaire de Me Mugnier, avoué, qui, frappé par un sieur B***, qu'il avait outragé en plaidant, ne put, eu égard à cette provocation, obtenir qu'une condamnation à un franc d'amende.

Dans l'affaire dont nous rendons compte il y a eu, comme on voit, progrès. Ce n'est plus sur la partie elle-même que l'avocat a déversé sa foudre contumélieuse, mais sur un confrère. Celui-ci, justement irrité, a demandé, après l'audience, une explication à son antagoniste insolent et il parait qu'exaspéré par un refus il l'aurait frappé au visage... Cela s'appelle un soufflet. Malgré cet outrage, cet avocat aurait continué de refuser toute réparation, préférant, disait-il, l'épée de la police correctionnelle, ce qui est beaucoup plus légal et moins chanceux. Si ce chevalier... sans reproches suit intrépidement cette marche, il obtiendra, sans doute... un franc d'amende, c'est le minimum.

Quant à nous, nous ne pouvons que déplorer ces scandales renaissans et surtout nous élever contre ce langage dévergondé que quelques avocats, à peu près sûrs de l'impunité, soit parce qu'ils parlent en l'absence des parties, soit parce qu'ils pensent que *la robe* protège leurs écarts, ne craignent pas de transporter de la halle au barreau. Le conseil de l'ordre devrait aviser et défendre sévèrement toutes attaques personnelles; elles compromettent celui qui use de ce moyen lâche et infâme plus que celui qui en est la victime.

Croix-Rousse, le 29 août 1846.

Monsieur, vous dites, dans votre dernier numéro (p. 61), que c'est, grâce à son alliance avec la démocratie que le communisme est devenu puissant à Lyon; je crois que c'est, au contraire, grâce au communisme que la démocratie conservera et augmentera sa puissance, parce que la doctrine communiste peut bien faire cause commune avec la démocratie, mais elle en est totalement indépendante; ce qui se prouve, c'est que nombre de démocrates ne sont pas communistes; reste à savoir s'ils sont véritablement démocrates. Ce qui a donné, en partie, naissance au communisme, croyez-le, c'est la vue des abus dont la société fourmille; c'est la vue des injustices que commettent certains hommes appartenant aux classes privilégiées, et que l'autorité judiciaire est souvent impuissante à réprimer, parce qu'elle craint de froisser ce qu'on appelle position sociale, esprit de corps. Or, le communisme, en supprimant toute position sociale des individus, en détruisant l'esprit de corps, par l'union de tous les hommes en une seule famille, en supprimant enfin les mille contestations que fait naître l'individualisme; le communisme éviterait tous les déchirements, et, faisant régner la fraternité et l'égalité, rendrait tous les hommes heureux. Il ne faut pas être grand philosophe pour comprendre que l'intérêt est la source de tous les maux; que partant il n'y aurait plus de procès et plus de haines si l'intérêt individuel n'existait pas. Voilà pourquoi le communisme fait de si rapides progrès. Je vous ai dit que c'était la vue des injustices qui servait de véhicule au communisme, permettez-moi de vous signaler celle dont j'ai été récemment victime, et, sans la ténacité que j'y ai mise, je l'aurais bien encore été davantage.

J'avais remis à Me..., avoué de cette ville, un billet protesté, pour en recouvrer le montant sur un propriétaire solvable de Chanay. Cet avoué obtint jugement, et pour le faire mettre à exécution s'adressa à un huissier des lieux. Je reçus moi-même une grande partie du capital, mais en définitive il me restait dû 152 fr. pour solde compris les intérêts, et 45 fr. que j'avais avancé pour les premiers frais. Cet avoué, quoiqu'il n'eût aucune quittance de moi, ni même fait aucune mention de paiement sur son registre, prétendait m'avoir payé, mais je suis assez connu pour qu'on puisse me croire, lorsque j'affirme que non. Il en vint à m'offrir la moitié, mais ne pouvant admettre une pareille transaction, je fus obligé de le faire citer au juge de paix, et là, sous le prétexte qu'il n'avait pas reçu les frais de protêt et les intérêts, il n'a été condamné à me payer que 102 fr., le jugement me donnant recours pour le surplus contre l'huissier que je ne connais pas. Encore le jugement n'a-t-il été rendu qu'après quatre renvois, et à chacune de ces audiences je voyais condamner sans délai de malheureux ouvriers en retard de paiement de leur loyer ou de fournitures de pain. Je vous demande si un pareil recours n'était pas illusoire. Allez donc plaider à 45 kilom. de votre domicile! et encore m'aurait-il fallu prier cet huissier de vouloir bien se citer lui-même car il est seul dans le canton. Aussi je voulais interjeter appel, quoiqu'un greffier *complaisant* m'eût dit que cela ne se pouvait pas; j'avais déjà fait commettre mon avoué lorsque je réfléchis que *les loups ne se mangent pas entre eux*, comme on dit, et que pour faire réformer ce jugement il me faudrait payer à un avocat des honoraires peut-être supérieurs à l'objet de ma réclamation, en supposant que, pour une affaire aussi minime, j'en trouvais un de bonne volonté, et je me déterminai à recevoir la somme fixée. Contre

tout autre qu'un avoué, l'exécution de mon jugement n'aurait souffert aucune difficulté (mes confrères en savent quelque chose sans doute); mais ce ne fut qu'après avoir éprouvé un refus de la part de deux huissiers qu'un troisième consentit à s'en charger, encore commença-t-il par faire trois visites de condoléance, et enfin, j'ai été payé, moins toujours les intérêts et frais de protêt que j'ai la faculté d'aller demander à l'huissier, des lieux en me promenant, car il n'a rien répondu à ma lettre, par laquelle je lui les réclame. Vous dire toutes les courses que j'ai faites, soit chez cet avoué avant de le poursuivre (notez qu'il est riche à plus de 400,000 f.) soit pour obtenir jugement, soit enfin pour être payé, tout cela serait trop long; je me borne à vous dire qu'avec le système communiste, on n'aurait pas à réclamer en justice le paiement des sommes dues; par suite on ne perdrait pas son temps dans des tribulations comme cela se fait actuellement tous les jours, et l'impartialité et la loyauté de certains greffiers et avoués ne seraient pas prises si souvent à défaut. J'ai l'honneur, etc.

LARDET.

N. D. R. Ouverte à toutes les réclamations, la Tribune ne pouvait refuser celle de M. Lardet avec lequel d'ailleurs des liens honorables et affectueux l'unissent. Le défaut d'espace nous force de supprimer les réflexions que nous avait suggéré cette lettre, dont nous n'adoptons pas toutes les conséquences. Quant au fait individuel signalé, les convenances veulent que nous nous abstenions d'en parler. Nous prions seulement M. Lardet de croire que l'on peut parfaitement être démocrate sans être communiste, mais comme nous ne pouvons pas traiter une question de principes à propos d'une lettre, nous n'en dirons pas davantage en ce moment sauf à y revenir.

Croix-Rousse, le 15 septembre 1846.

Au rédacteur,

Je lisais dernièrement Lafontaine, et la fable des Grenouilles demandant un roi m'impressionna vivement; elle a eu jusqu'à présent un sens politique, ne pourrait-on pas lui en donner un autre?

Peu après la révolution de juillet, la classe ouvrière voulut s'associer au mouvement général de la presse en faveur du progrès, et un certain nombre de chefs d'ateliers fonda l'Echo de la Fabrique; c'était un organe puissant, une arme offensive et défensive, cette arme fut brisée. En 1841 parut un nouvel Echo de la Fabrique et déjà il atteignait à une certaine puissance, lorsque le ministère public en prit ombrage, et l'Echo de la Fabrique de 1841 alla rejoindre son aîné. A ces deux époques, vous prêtâtes, je le sais, un concours loyal et désintéressé aux intérêts de la classe ouvrière, mais vous ne croyez pas possible de vous renfermer dans un cercle purement industriel; vous vouliez examiner les questions sociales, et le point de vue auquel vous étiez placé par vos opinions démocratiques, dont vous ne faisiez pas mystère, ne pouvait convenir à l'autorité. Je ne vous blâme pas, je ne fais que raconter en historien impartial et je vous prie de ne pas prendre mes observations en mauvaise part. Je continue: pour être libre dans votre rédaction, vous fondâtes la Tribune lyonnaise, et en même temps paraissait l'Echo de la Fabrique de 1845, cette fois exclusivement industriel. Je m'inscrivis à ces deux journaux, espérant qu'ils se complèteraient l'un par l'autre; mais au bout de quelques mois la Tribune lyonnaise avait grandi, au moyen d'un cadre immense qu'elle s'était tracée, appelant à elle toutes les intelligences, toutes les forces vives de la cité, mais négligeant un peu les questions industrielles. Comme je l'ai dit, il y avait compensation dans l'existence simultanée d'un autre journal de fabrique; mais, qu'est-il arrivé? ce dernier a succombé, et sur ses ruines s'est élevé un autre journal l'Echo de l'Industrie. Ce titre était un peu ambitieux, mieux eût valu peut-être se borner à celui de la fabrique: qui trop embrasse mal étreint. J'ai encore souscrit à ce nouveau journal, espérant toujours que la fabrique de Lyon aurait enfin un organe positif, espérant aussi que de la concurrence naîtrait une louable émulation.

Or, je vois avec peine qu'aucun des deux journaux ne remplit sa mission première, et même chaque jour ils paraissent s'en éloigner davantage. La Tribune, vous l'avouerez, consacre à peine trois colonnes à la fabrique et encore n'aborde-t-elle de son propre mouvement aucune de ces questions vitales de notre industrie auxquelles vous nous avez habitué dans l'Echo de la Fabrique ancien et dans celui de 1841. Quelques rares réflexions sur le conseil des prud'hommes... autrefois elles vous auraient servi de texte pour des articles de fonds. Quant à l'Echo de l'Industrie, dès le premier jour, il s'est montré au-dessous de sa mission; il a parlé quelquefois de la fabrique, mais ce n'était plus le langage ferme et rationnel auquel vous nous avez accoutumés; des autres industries, il n'a jamais dit un mot, et maintenant il ne s'occupe plus que de la doctrine de Fourier, c'est un peu pâté d'anguilles, et si l'on peut vous reprocher trop de variété, le reproche contraire, celui d'une monotonie insipide, doit lui être fait. Au demeurant et avec deux journaux créés tous deux sous les auspices de la fabrique, ayant tous deux de

nombreux abonnés dans cette classe, la fabrique n'a point d'organe réel. On recevra bien, je veux le croire, nos plaintes, mais il faut des lettres signées et beaucoup de considérations s'y opposent. Ne serait-il donc pas possible que vous ajourniez certains articles pour les remplacer par des discussions de fabrique et que l'Echo de l'Industrie en fassent autant à l'égard du fouriérisme, pour s'occuper un peu plus de l'industrie lyonnaise. Je vous livre ces réflexions et vous prie de me croire, etc.

P..., chef d'atelier.

N. D. R. Nous ne craignons jamais d'entendre la vérité sous quelle forme qu'elle se présente, et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à insérer la lettre ci-dessus, tout en conservant à notre correspondant, l'incognito qu'il désire. Nous nous bornerons à répondre en ce qui nous concerne. Avant M. P..., nous n'avons pas manqué de nous apercevoir que la fabrique n'occupait pas une place suffisante, et certes ce ne sont pas les matériaux qui nous ont fait défaut, ce n'est pas non plus la bonne volonté, mais l'espace, ceci demande une explication. Les ouvriers ayant été divisés en deux camps lorsque l'Echo de la Fabrique de 1841 a cessé de paraître, forcés nous a été, pour assurer la publication de la Tribune lyonnaise, de nous adresser aux autres classes de la société (1); nous avons réussi auprès d'elles au-delà de ce que nous espérions, mais à la condition de les entretenir de choses pouvant les intéresser; dès-lors la politique, le magnétisme, la littérature ont nécessairement dû occuper une grande place et nos colonnes sont restreintes. Il ne nous était pas possible de négliger l'examen des doctrines nouvelles qui préoccupent la société; l'on voit que peu de place nous est restée pour la fabrique proprement dite; dès-lors nous nous sommes abstenus, à notre grand regret, de discussions théoriques. Un autre motif nous a déterminé: pour que ces discussions aient de l'importance, il faut qu'elles aient l'assentiment du grand nombre, il faut que le rédacteur puisse parler au nom de la masse des ouvriers, il faut que parodiant un mot célèbre, il puisse dire, comme nous l'avons dit dans le temps, « je suis seul à élever la voix, mais j'ai derrière moi huit mille chefs d'ateliers, je parle au nom de cinquante mille ouvriers. » Or, pouvions-nous consciencieusement nous attribuer ce rôle en présence d'une dissidence, plus fâcheuse, on le voit, pour la classe ouvrière que pour nous; il y aurait eu témérité de notre part, et c'est ainsi que nous avons sciemment négligé une partie essentielle de notre tâche. Nous avons cependant parlé de l'industrie lyonnaise, malgré notre périodicité restreinte et notre cadre étendu, beaucoup plus que l'Echo de l'Industrie, ce qu'il est facile de vérifier. Nous prenons l'engagement que, le jour où ce dernier journal cessera complètement de s'occuper de la fabrique pour se livrer, comme il paraît en avoir le désir, à la propagation du fouriérisme, nous reprendrons l'examen des questions de fabrique, parce qu'alors nous serons sûrs que cet examen arrivera à son adresse, et que, par conséquent il aura une utilité qu'aujourd'hui il ne saurait avoir; nous ferons, néanmoins en attendant, ce qui nous sera possible pour contenter M. P... et les chefs d'atelier qui naturellement doivent penser comme lui.

(1) Mieux inspirés, les rédacteurs de l'Echo de la fabrique de 1845 se seraient entendus avec nous; et alors, comme le dit très bien M. P..., les deux journaux marchant de conserve, se seraient complétés l'un par l'autre.

On nous assure qu'un journal hebdomadaire, destiné exclusivement à la fabrique, va paraître sous le titre de: LE CITOYEN JACQUARD, nouvel Echo de la fabrique, nous attendrons les nouveaux rédacteurs à l'œuvre; nous les engageons seulement à bien mûrir leur plan. Rien n'est si facile que de fonder un journal, le soutenir est différent.

THÉÂTRES. — Revue mensuelle. — Les représentations suivies de Ligier au Grand-Théâtre, de Déjazet aux Célestins; les représentations plus suivies encore de la Biche au bois dont le succès semble à peine à son aurore; voilà ce dont nous avons à rendre compte aujourd'hui; ajoutez à cela quelques grands opéras de loin en loin et ce sera tout.

A tout seigneur tout honneur, commençons donc par Ligier: on dit et l'on répète sans cesse que la tragédie est morte, qu'à Paris comme en province, elle a cessé d'émuouvoir, d'intéresser le public, et pourtant il suffit d'un artiste hors ligne, de Rachel, de Ligier, secondés Dieu sait comme, pour faire surgir une masse com-

acte de spectateurs dont le goût ne saurait être mis en doute. Que serait-ce donc si prenant son traité à la lettre, notre directeur se décidait à engager des artistes convenables. Ils sont rares, dit-on, c'est possible, mais il nous semble que dans les cent et quelques troupes qui, chaque soir, en France, débîtent la prose et les vers de toutes les époques, on doit trouver, en cherchant bien, les éléments d'un ensemble digne de la première scène de province. Il en coûte au critique de n'avoir jamais à louer que le zèle et la bonne volonté d'un personnel qui devrait se recommander à d'autres titres.

Quoiqu'il en soit, les représentations de Ligier ont été fort suivies, et nous persistons à voir dans ce fait une véritable protestation de la part du public contre l'abaissement où l'on a laissé arriver le genre littéraire à Lyon.

Que dire de l'excellent artiste qui, pour un moment du moins, est venu ressusciter l'alexandrin sur notre scène? Ligier est toujours le même: les années semblent l'avoir respecté comme pour attendre qu'il lui surgisse un successeur auquel il puisse transmettre les traditions de Talma. Les années s'écoulent et nous ne voyons rien poindre à l'horizon; espérons encore: Rachel n'est-elle pas venue, au moment où nous y pensions le moins, renouer la chaîne interrompue des grandes tragédiennes dont la race semblait éteinte à jamais?

L'esprit et le goût n'ont point d'âge, on l'a dit avant nous et Déjazet est là pour le prouver. Il semble que chaque lustre vienne ajouter quelque chose au talent de cette inimitable actrice; Aussi ses apparitions sur notre scène sont une véritable bonne fortune pour le public. Le répertoire de Déjazet, celui du moins qu'elle joue en province est vieux et rebattu, qu'importe! la foule se presse encore, impatiente de revoir ce qu'elle a vu vingt fois. Nous espérons bien pourtant que Déjazet ne partira pas sans nous avoir fait connaître ses dernières créations, et il nous tarde de voir annoncer sur l'affiche Gentil Bernard.

Notre compte soldé avec nos hôtes parisiens, nous allions nous occuper de la Biche au bois, mais nous garderons cet ouvrage pour la fin et nous dirons en passant quelques mots de l'exécution des grands opéras qui ont fait l'appoint des représentations fructueuses qui se succèdent sans interruption au Grand-Théâtre. Hélas! il faut ici changer de ton; tout à l'heure l'éloge venait comme de lui-même se placer sous notre plume, et voilà qu'il nous faut formuler un blâme et un blâme sévère; comment faire comprendre à M. Chaunier, notre premier ténor, qu'il est dans une mauvaise voie? que les à peu près qu'il nous débîte depuis quelque temps à grand renfort de voix peuvent satisfaire le public spécial qui l'honore de son enthousiasme et qui s'est emparé de lui dès son arrivée à Lyon, mais qu'il ne saurait lui valoir l'estime, l'approbation des gens de goût; comment lui dire, sans trop blesser son amour-propre, que si Duprez a en quelque sorte relâché et remanié le Guillaume Tell de Rossini, il n'a pas par cela même donné le droit à chaque ténor de province de mettre sa musique à la place de celle de l'illustre compositeur; car, deux choses l'une, ou M. Chaunier ne sait pas son Guillaume Tell, et alors il serait bon qu'il l'étudiât, ou il a la prétention de le refaire, et alors..... alors il faut bien qu'il nous permette de lui dire, qu'entre sa manière et celle du maître, notre choix est fait depuis longtemps.

Que dire encore d'une certaine représentation des Huguenots, qui restera longtemps gravée dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté. La négligence de tout le monde ne saurait amnistier la négligence et le sans-gêne de chacun: espérons que de pareils faits ne se représenteront plus. On a tout sacrifié, comédie, tragédie, opéra-comique, ballet, au genre que l'on considère comme le plus productif. Que ce genre soit donc au moins représenté dignement.

Venons à la Biche au bois, aussi bien c'est aujourd'hui la grande affaire, c'est la poule aux œufs d'or, le reste ne vaut pas qu'on lui donne un moment de soin et d'attention.

Jé n'ai pas l'intention d'analyser la pièce de MM. Cognard frères, à supposer qu'ils aient eu l'intention de faire une pièce. Il me faudrait vous répéter les contes de fées qui ont servi à endormir votre enfance. Il me faudrait vous redire certains chapitres des mille et une nuits que vous n'avez que trop lu. Il fallait un prétexte pour de beaux décors, pour une mise en scène variée et l'on a puisé çà et là sans trop se préoccuper de lier les uns aux autres une foule d'événements fabuleux.

Nous devons des éloges sans restrictions à M. le directeur qui a engagé toutes les ressources de son administration pour monter dignement une féerie que tout le monde ira voir et qui n'a rien épargné pour rendre le spectacle digne de la scène à laquelle il l'a adaptée.

Les costumes sont riches et soignés, la mise en scène parfaitement entendue, les changements nombreux se font avec la plus grande habileté.

Les artistes de notre comédie qui ont bien voulu, hélas! faute de mieux, descendre jusqu'à revêtir les grotesques costumes qu'on leur a répartis, jusqu'à débiter les balivernes dont on a semé leurs rôles, ont fait preuve d'une profonde abnégation. Quant à messieurs et mesdames du petit théâtre, ils n'y sont que trop habitués.

Restent les décors, qui sont la partie essentielle dans un ouvrage où les yeux sont mieux traités que les oreilles. Nous nous sommes plaint souvent de la nécessité où nous

nous trouvions presque toujours de passer très légèrement sur des choses dont nous aimerions à entretenir nos lecteurs, et cela parce que notre compte-rendu arrivant fatalement à la fin de chaque mois, doit porter sur des faits depuis longtemps accomplis. Les pièces passent si vite, les succès durent si peu, qu'il ne nous reste le plus souvent qu'à enterrer les morts, qu'à prononcer leur oraison funèbre. Gardons-nous de renouveler aujourd'hui nos doléances, nous sommes en face d'un succès durable et mieux encore d'un succès que notre critique ne saurait désormais affaiblir, nous avons donc nos coudées franches.

MM. PHILASTRE et CAMBON et M. Bernier sont venus prendre à Lyon la place d'un artiste recommandable dont nous aimions à suivre et à constater les progrès. Les décors de *Dom Sébastien*, ceux d'*Atim et Zora*, des *Pilules du Diable* et tant d'autres que le public n'a pas oubliés, avaient suffisamment établi sa réputation. Le besoin de tout améliorer a décidé M. le directeur à lui substituer des artistes de la capitale. Nous avons dû, comme tout le monde, faire lire les sentiments d'intérêts qui s'attachaient à un homme qui avait si dignement conquis par lui-même le droit de cité, pour ne songer qu'à l'amélioration qui devait résulter de cette mesure. MM. Philastre, Cambon et Bernier se sont mis à l'œuvre et pour inaugurer dignement leur prise de possession, ils ont peint les décors de la *Biche au bois*. Hâtons-nous de dire qu'ils ont pleinement justifié leur réputation et qu'ils ont contribué dans une large proportion au succès que nous constatons aujourd'hui.

Toutefois cet éloge que nous exprimons franchement et sincèrement n'exclut pas toute critique. Nous avons contrôlé sans ménagement les œuvres de leurs prédécesseurs, ces messieurs nous permettons d'agir de même avec eux.

Les décors qu'ils ont fait pour la *Biche au bois* sont nombreux, trop nombreux pour que nous les passions en revue pièce à pièce; nous ne nous attacherons qu'aux principaux.

La forêt de sycomores est bien disposée comme plans bien éclairée, nous nous permettons toutefois de critiquer le ton général qui tire un peu trop sur le jaune. Peut-être avons-nous tort, peut-être n'y avait-il pas d'autre moyen de caractériser l'essence des arbres que l'on voulait reproduire. Nous ne savons, mais dans ce paysage, comme dans tous ceux que nous retrouvons plus tard, les masses de verdure nous ont paru traitées d'une manière lourde et peu gracieuse.

Ce défaut est plus sensible encore dans l'île des plaisirs, où les masses du fond, comme le pin maritime du premier plan, ressemblent assez à des balles de coton bleu et jaune. Nous ne dirons rien du troisième salon, si ce n'est qu'il est surmonté d'une corniche qui nous a paru incompréhensible.

Les trois décors sans contredit les plus remarquables sont le rocher périlleux, le palais d'Aïka, et enfin le tableau final; procédons par ordre; nous n'attribuerons pas à MM. les décorateurs l'invention de la cascade naturelle, bien que cette cascade fasse pousser au public des cris d'admiration, nous croyons, en nous plaçant au point de vue de l'art, qu'une cascade peinte eut produit un bien meilleur effet; la raison est simple et chacun peut s'en rendre compte. Au milieu de la nuit la plus noire, une cascade naturelle se détache comme une nappe blanche sur les objets qui l'entourent. Au théâtre il faut, pour éclairer l'eau que l'on ne peut employer que dans de petites proportions, de grandes masses de lumière. Si donc on place une cascade naturelle dans un tableau complètement privé d'éclairage, l'effet nous semble impossible à atteindre.

Cette observation n'ôte rien au mérite des décors, dont l'ensemble serait fort satisfaisant n'était une certaine cage à barreaux qui figure dans le lointain le palais merveilleux.

Le palais d'Aïka est fort beau. Le décor que M. Savette avait peint pour le dernier acte de la Reine de Chypre, et que l'on avait annulé complètement en le plaçant nous ne savons pourquoi au deuxième acte de cette même pièce, où il n'est éclairé que par la lueur d'une lampe, occupe les premiers plans de la scène. Un rideau de fond peint spécialement pour la *Biche au bois* le complète très heureusement.

Nous dirons des nuages de MM. Philastre, Cambon et Bernier ce que nous avons dit de leurs arbres en général, c'est tout ce que l'on veut excepté ce qu'on a voulu représenter.

Le décor final est splendide. Nous laissons à MM. les décorateurs le soin de faire dans cet éloge leur part et celle des feux de toute couleur qui viennent animer le tableau.

Félicitons sincèrement MM. Philastre, Cambon et Bernier de la manière brillante dont ils ont pris possession de leur emploi; félicitons-les plus encore d'avoir obtenu ce que leur prédécesseur a demandé si longtemps. Un éclairage convenable, sans lequel les meilleurs décors sont rarement appréciés. K.

PALAIS ENCHANTÉ de la Galerie de l'Argue. — Nous annonçons à nos lecteurs une bonne nouvelle; le célèbre M. Robin, seul élève de Comte, est arrivé à Lyon et va incessamment commencer ses exercices de prestigiation. Tout Lyon le connaît, et l'éloge serait superflu. On sait l'affluence extraordinaire qui chaque soir

se portait dans ce théâtre si bien nommé *Palais enchanté*, cela ne sera pas moindre cette fois.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES
les brochures suivantes.

Le retour de Saint-Galmier, élogie aquatique par le P. André.

Une cruche de bière des Célestins à M. le maire de la commune des Brotteaux près la ville de la Guillotière, épître de condoléance par M. Rochelloné avec cette épigraphe: *Sœur, ma sœur Anne ne vois-tu rien venir?* Après les élections, dialogue digestif de Gaspard l'avisé et de Nigaudinos.

Les Décisus français, poème épique en deux chants, par M. Lacroix-R... (de Saint-Saturnin.)

Dissertation scientifique sur la différence entre un terme et une borne.

La Prichardienne, chant électoral, à M. Guizot, avec musique en la mineur, renfermé dans un étui de bois de tremble.

Traité de la fidélité politique, par un fonctionnaire public nommé en 1788 mort en 1840 dans l'exercice de ses fonctions, avec une préface par MM. Pasquier et Decazes.

De la populace, par le marquis Descloz....., ancien saute-ruisseau.

Les lois de septembre, augmentées de la jurisprudence Bourdeau et de la jurisprudence Dessaigne, avec commentaire par M. Hebert, et notes par M. Bugeaud.

Biographie de mes contemporains avec mon testament, par feu Verax. Œuvre posthume.

Intermède politique sur l'air: *Allez vous gens de la nocce.*

Ah! daignez m'épargner le reste, complainte électorale par M. Sauzet.

De l'influence du vin de Champagne sur la conscience, Altirkirk 1846.

Des promesses électorales, à l'usage des jobards. Traité de morale politique dédié à M. Chipé par M. Martinerak.

Les programmes en matelotte, avec une sauce à la Jocrisse, pot-pourri électoral par M. Vatout.

De la savonnette à vilain et de son usage dans les royaumes constitutionnels, par M. le baron Polin....

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. — Impr. POMMET, rue de l'Archevêché, 3.

En vente, chez les principaux libraires de Lyon, ou chez l'auteur (écrire franco): Prix, 3 fr.

Nouveau Compendium des Maires,

OU MANUEL CONTENANT LES INSTRUCTIONS ET LES FORMULES INDISPENSABLES POUR LA RÉDACTION DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL;

Par A. SAUVANT, chef des bureaux de l'état civil à la mairie de Lyon.

L'application de cet ouvrage a été recommandée à MM. les Maires par la circulaire de M. le Pair de France, Conseiller d'Etat, Préfet du Rhône, en date du 10 Juillet 1846, ainsi conçue:

Monsieur le Maire,
M. SAUVANT, chef des Bureaux de l'Etat civil à la Mairie de Lyon, vient de faire paraître un ouvrage intitulé: *Nouveau Compendium des Maires*, ou *Manuel pour la rédaction des Actes de l'Etat civil*.

Cet ouvrage, rédigé avec précision et clarté, comporte, dans un format peu volumineux, la solution des questions les plus usuelles de l'Etat civil, et présente, avec les instructions théoriques à l'appui, toutes les formules nécessaires à la rédaction des actes qui ressortissent à cette partie importante du service municipal.

En vue d'amener autant que possible l'uniformité de rédaction dans ces sortes d'actes, principe essentiel d'ordre général, non moins que pour diriger MM. les Officiers de l'Etat civil dans l'appréciation des cas imprévus qui compliquent si souvent les formalités de naissance, de mariage ou de décès, cet ouvrage serait utilement placé dans les bibliothèques municipales.

Je suis tout disposé à approuver la dépense à laquelle aura donné lieu cette acquisition.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

H. JAYR.

Ce nouveau Manuel, *théorique et pratique*, peut être utile non-seulement à MM. les Maires, mais encore à MM. les Notaires, Jurisconsultes, Ministres des cultes, Chefs d'établissements, Pères de familles, et généralement à toutes les personnes qui s'occupent de l'étude des lois, et à celles qui désirent se procurer des renseignements sur les formalités préliminaires à remplir et les pièces à produire pour faire dresser divers Actes de l'Etat civil, dans toutes les positions.

Ils y trouveront l'interprétation claire et précise des articles du Code, ayant trait à la matière. Des instructions utiles y sont consignées pour éviter dans la rédaction de ces actes les erreurs graves qui nécessitent

ensuite des jugements de rectification. Le texte de la loi se trouve à côté de la rédaction; on peut sans peine comparer l'une et l'autre et remplir facilement le but du législateur, en garantissant l'intérêt des familles. (166)

COURS DE DÉCLAMATION,

Par M. BORSSAT, artiste du Grand-Théâtre, élève du Conservatoire de Paris, rue Pas-Etroit, 11, au 4^e.

Prix: 15 fr. par mois.

Mademoiselle Amélie BORSSAT donne des leçons de piano, au prix de 10 fr. par mois. (167)

ATELIER DE TISSAGE. — Quatre métiers 6/4, mécanique en 1000, à vendre en totalité ou en détail.

S'adresser à M. Gaud, rue Ste-Blancine, 10, au 4^e. (168)

FONDS DE CAFÉ

bien achalandé, dans un bon quartier,
A VENDRE OU A ÉCHANGER

contre une petite propriété, au prix de 5,000 francs. S'y adresser, rue Childebert, au coin du passage de la galerie de l'Hôtel-Dieu. (169)

CASANOVA,

Horloger, demeure actuellement à Lyon, place d'Albon, n. 7. (171)

A VENDRE une maison située dans un des meilleurs quartiers de la Croix-Rousse sur un revenu de 7 p. 0/0. S'adresser, rue de la Préfecture, 6, chez M. Nourtier. (170)

PHARMACIE à vendre. On donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à M. Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 55, au 2^e. (172)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie.

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESER, A LYON, A LA PHARMACIE, rue Palais-Grillet, n. 23. (119-8)

M. TRAVEZES, tenant ci-devant l'auberge du Cheval Blanc, Grande Rue de la Croix-Rousse, vient d'ouvrir à LYON, RUE CASSE-FROIDE, N° 1, près la place de la boucherie des Terreaux, un restaurant pour lequel il se recommande à ses anciens amis. On y sert à toute heure des diners à 1 fr. 25 c. et au-dessus.

Pour les diners à 1 fr. 25 c. on a un potage, deux plats de gras et un en maigre, le dessert et un litre de vin. (124-4)

Ancienne Maison Dufour.

DUFOUR fils, Grande-Côte, 28, et rue du Commerce, 6. Remises tout confectionnées pour taffetas, serge, satins, velours, armures, etc. Dépôt de soies de Nîmes, fils et cotons pour remises en gros et en détail, cordonnets pour tulles, maillots nus et garnis, cordelines pour velours, fabrication de lisses à mailles mobiles de M. Esprit, lisses anglaises et pour rabatts à nouveaux procédés. (75)

CONSULTATIONS sur toutes les maladies, par M. M.-V. docteur-médecin, rue Buisson, 17, au 2^e.

Elles sont gratuites pour les ouvriers, tous les jours non fériés de six à neuf heures du soir, et les jours fériés de neuf heures à midi. (19-6)

INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE.

Le cabinet de consultations médicales pour les maladies des yeux, situé cours de Broesses, n. 1, a été transféré à Lyon, place de la Charité, n. 9, au 1^{er}. (106-4)

SUPPLEMENT.

DISCOURS

prononcé le 30 août 1846 pour la fête d'ordre à la loge des chevaliers du temple par le F.^o. ROMANO, O.^o.

Quelques uns de nos FF.^o, accordent simplement à la franc-maçonnerie les proportions mesquines d'une société de secours mutuels. Se secourir, s'aider, se protéger réciproquement contre les malheurs de la vie sociale, est en effet une des prescriptions importantes de notre ordre; mais cette prescription n'est pas la seule, elle serait insuffisante, car elle calme le mal, elle ne le guérit pas. Un tel but ne peut être contenté ceux qui étudient sérieusement l'esprit de notre institution et qui s'élèvent jusqu'à l'analyse transcendante de ses symboles et de ses allégories. Ils pensent que les E.^o, D.^o, L.^o, V.^o, doivent sonder toutes les profondeurs de la vie humaine, détruire partout l'ignorance, la misère, la dépravation. Ce n'est qu'à cette condition que le culte mystique qu'ils rendent à la vertu et que le temple intellectuel qu'ils élèvent à la gloire du grand architecte seront une vérité. Ils veulent donc que la Maçonnerie soit le palladium de l'humanité, qu'elle serve à féconder l' Alliance des peuples et leur acheminement à un avenir meilleur; ils veulent que sa bannière s'implantant partout où il y a un désir de progrès, soit partout aussi le signe de l'ordre, du bonheur et de la paix. Peut-être est-ce un enthousiasme irréfléchi ou une interprétation exagérée des dogmes M.^o, qui inspirent les efforts de ces F.^o; mais quoiqu'il en soit, nous nous associons complètement à toutes leurs nobles intentions, à tous leurs courageux efforts....

Nos pères, en instituant les fêtes maç., ont voulu établir des concours intellectuels où l'on puisse s'occuper sérieusement de tout ce qui touche à l'intérêt général et répandre au loin toutes les pensées généreuses nées de ces réunions fraternelles. C'est par ces concours fréquents, c'est par l'importance des questions qui s'y traitent que la maç. peut se maintenir au niveau du mouvement social; qu'elle peut s'associer à toutes ses phases et les diriger toujours en vue du perfectionnement mutuel de l'homme et de la société....

Nous profitons de cette fête qui réunit un grand nombre de frères de tous les ateliers, pour appeler votre attention sur une question importante... Quelle part peut prendre la maç. au mouvement imprimé à l'époque actuelle?... Beaucoup de frères, plus aptes et plus éclairés que nous, nous ont précédé dans cette importante question, mais le sujet est si vaste, ses ramifications sont si nombreuses, que quoique bien souvent traitée et par de plus habiles que nous, nous ne craignons pas de l'aborder encore, persuadés que de sa solution dépend aussi la solution de beaucoup de questions qui intéressent l'ordre social.

« La Maç., est le concert religieux des sentiments et des facultés; elle a pour lien l'amour, pour manifestation la bienfaisance, pour but l'amélioration de l'homme et le perfectionnement de la nature. »

Nous ne pouvons mieux commencer notre examen que par cette formule que nous empruntons au G.^o, O.^o, de France. Dans un énoncé simple et rapide à la fois et que la mémoire peut facilement retenir, elle rappelle en même temps les devoirs qui nous sont imposés; les vues larges, généreuses et progressives de l'institution et la paix et le bonheur qui seront notre partage, si nous savons élever notre cœur et notre intelligence à la hauteur des doctrines maç.. Cette formule nous apprend que nos devoirs maç. ne peuvent avoir pour limites neuf pieds de large et quinze pieds de long. Car, écoutez! sur nos têtes c'est la voûte du ciel; sous nos pieds s'étendent les profondeurs de la terre, et devant et derrière, à droite et à gauche nous avons l'est et l'ouest, le sud et le nord: les flambeaux qui éclairent notre marche dans cet espace immense sont le soleil et la lune, c'est-à-dire Dieu qui nous inspire, et la nature sujet de nos méditations et de nos recherches.

Dans le demi-siècle qui vient de s'écouler, la société civile a vu tellement s'accroître sa puissance matérielle, par les arts, les sciences et l'industrie; elle a pris un tel développement; le cercle de ses connaissances en toutes choses s'est tant agrandi que l'on doute que l'esprit humain puisse acquérir encore, et ceux qui s'occupent de la franc-maç., ceux qui irradient ses temples et qui étudient ses usages et ses lois croient assez généralement que le développement intellectuel acquis en dehors du temple ne laisse plus rien à faire à l'initiation secrète, et que son action doit être limitée à l'enseignement de la morale et à la pratique de la bienfaisance. La franc-maç., disent-ils, n'a plus de secrets; ses épreuves étranges, son langage emblématique, ne sont que les reflets de l'époque où la Maç.^o était la seule institution du genre humain et où ses leçons devaient être proportionnées à la faiblesse de celui qui les écoutait. Mais aujourd'hui l'élève est devenu grand et fort, il l'arrache à son maître la science dont celui-ci voulait se réserver l'exclusive possession.... Le voile s'est déchiré.... et le sanctuaire du temple ne contient plus rien, non rien qui puisse servir aux générations actuelles. Eh bien! c'est au milieu de ceux qui nous désavouent, c'est au milieu de ceux qui nous ignorent, et avec le désir sincère que ma voix soit entendue de tous, que je viens dire que la Maç.^o fut à toutes les époques l'expression des besoins

sociaux et l'enseignement des meilleurs moyens pour les satisfaire; elle est ainsi parce qu'elle seule contient le principe qui peut vivifier les institutions sociales; elle seule peut les rendre justes, utiles et belles, parce qu'elle seule élève et pratique un culte réel à la FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

« Aimez-vous les uns les autres, a dit le Christ; à cela je reconnaitrai que vous êtes mes disciples. »

De quel côté que l'homme se tourne, partout il trouve comme ses compagnes inséparables l'erreur, la misère et la douleur; cependant l'homme est avide de bonheur. Aussi toutes les classes de la société ne pouvant se croire condamnées au supplice de Tantale, de toujours désirer un bonheur qu'elles n'atteindront jamais, demandent à grands cris une rénovation sociale qui donne à tous espoir et salut.

Ebranlée jusque dans ses fondemens, la société est sur le bord d'un abîme; des hommes qui ne demandent qu'à gagner un peu de pain en travaillant, menacent de renverser un ordre social qui leur refuse des moyens suffisants de subsistance.

Nul ne peut rester indifférent à ce malaise général, et c'est pour éviter que la torche des révolutions ne vienne encore une fois incendier l'édifice social, que la Maç.^o, toujours prévoyante et sage, a, depuis un demi-siècle, permis dans son sein un plus libre accès.

L'initiation longtemps réservée aux sommités sociales et intellectuelles, veut étendre ses bienfaits; elle veut enseigner à tous que si l'intelligence, le travail et la persévérance produisent le bonheur et la richesse, ils sont conservés par l'économie, l'ordre et la prévoyance.

L'initiation veut enseigner à tous cette loi de la solidarité qui nous unit dans un intérêt commun de protection, de secours et d'affection.

SOLIDARITÉ sainte du faible avec le fort, du riche avec le pauvre, de l'ignorant avec le savant; solidarité nécessaire pour que les efforts de tous puissent faire disparaître de dessus la terre, la faiblesse, la pauvreté et l'ignorance. Enfin, c'est au milieu de la fermentation générale des esprits, au milieu de tant d'intérêts différents qui se heurtent en cherchant à se réunir, au milieu des événements qui se succèdent avec rapidité, au milieu des guerres, des révolutions et des bouleversements de toute sorte, que l'initiation vient rappeler les hommes au culte de la FRATERNITÉ.

Oui, fraternité sainte! je le crois: toi seule peux donner le baume qui calmera toutes les douleurs. Souveraine médiatrice entre toutes les infortunes, dispensatrice de toutes les joies, c'est sur toi seule que l'homme peut s'appuyer pour assurer ses pas chancelans.

Tous nous avons besoin que nos visages soient colorés des reflets éclatans de la divine lumière, et pour nous réchauffer le cœur, nous avons tous besoin de tes chaudes et suaves émotions. C'est par toi seule que s'opérera la fusion complète de tous les sentiments, de tous tes intérêts; c'est par ton extension enfin que l'humanité deviendra une seule famille composée de pères, de mères et d'enfants, de frères et de sœurs.

Pères, mères et enfans, frères et sœurs! quoi de plus saint, de plus doux que ces noms et pourquoi y en a-t-il d'autres sur la terre! Gloire aux sages qui se sont pris à lutter corps à corps avec toutes les misères humaines, qui ne veulent de bonheur que là où sera le bonheur de tous, et qui s'efforcent de substituer une auréole brillante à la couronne d'épines dont est ceinte l'humanité.

Il faut à la pensée généreuse qui les anime tenir compte de tous ses combats, même de ceux où elle a été vaincue, et tous les efforts doivent être honorés s'ils sont inspirés par la fraternité et dirigés par l'expérience, s'ils veulent le triomphe de la justice et de la charité. Mais, beaucoup disent: tout est mauvais dans l'édifice social, et, pour le rebâtir dans un ordre meilleur, chacun se hâte d'en arracher une pierre; mais ce n'est point ainsi qu'il faut procéder au remaniement de l'ordre social: le trône de la vérité n'est pas un monceau de ruines.

Sans doute il est beaucoup de préjugés dont la présence est un empêchement au progrès; et pour la longue route que l'humanité doit encore parcourir il lui faudra se dépouiller des vieux vêtements qui pourraient gêner sa marche; mais il n'y a point de nécessité à ce qu'elle foule aux pieds tout ce que le passé lui a légué d'héritage utile; elle ne doit pas abattre brutalement les bornes qui marquent encore le chemin par où ont passé ses ancêtres.

Enée, fuyant l'incendie de Troyes, emportait avec lui et son père et ses dieux.

Ecoutez, vous tous qui voulez vraiment, parmi les hommes, le règne de Dieu et sa justice, écoutez!!!

Vous cherchez le secret des institutions sociales dans la poussière qui couvre les vieux monuments, dans les ruines amoncelées des villes antiques, sous les portiques et les colonnes renversés par le temps, écoutez!

Les peuples et tous les êtres créés disparaissent de la surface de la terre; les lieux changent d'aspect et de nature. Saïs, Thèbes et Memphis n'existent plus; Délos et Amathonte sont des rochers stériles; mais un monument a bravé la puissance du temps: voici deux colonnes dont la cime s'est élevée à mesure que le sable du désert a couvert leurs bases; leurs inscriptions, éclairées par une lumière mystérieuse, percent les ténèbres les plus épaisses.

Ecoutez encore, vous qui cherchez dans la science un élément à votre activité, à votre intelligence et qui reculez effrayés devant son désordre et ses incertitudes.

Ecoutez!!! voici cette science que vous cherchez, qui n'a ni désordres ni incertitudes, la science seule qui veut et qui peut à la fois élever l'homme à la connaissance de lui-même, de la nature et de DIEU.

Ecoutez encore, vous qui voulez procéder à la grande association des peuples par l'établissement d'un même langage, véritable expression de la pensée humaine.

Voici une langue sacrée, émanation du verbe divin, dont les mots, symboles intelligents de l'œuvre de Dieu, expriment toujours et pour tous les peuples les lois de la providence et les forces de la nature, langue qui est la seule à prononcer tout ce qu'il y a dans l'étendue des cieux et les profondeurs de la terre.

A vous maintenant qui cherchez, dans le remaniement des formes sociales, la forme dans laquelle pourront se développer librement toutes les nobles facultés de l'homme, écoutez!!!

Vos formes sociales sont toutes cimentées par le fer et le sang, et quand vous les avez bien travaillées et que vous les croyez indestructibles, le feu et la hache viennent briser une à une toutes vos chaînes si savamment forgées et défaire en un instant ce que vous avez mis de longs jours à travailler.

C'est que les formes sociales sont les vêtements de l'humanité et que s'ils ne s'accroissent pas à son âge et à son développement alors la force devient l'œuvre de la tyrannie.

Mais voici une institution qui convient à l'enfant comme au vieillard; à l'adulte comme à l'homme fait; qui ne sait point gêner les hommes dans d'injustes entraves, qui résume tous les devoirs en un seul LA FRATERNITÉ.

Enseignant toujours un seul Dieu dans le ciel, un seul peuple sur la terre, toujours énergique, puissante et sage, toujours s'appuyant sur les lois naturelles au sein desquelles l'humanité doit marcher.

Sentiment divin, sociabilité, perfectibilité, la franc-maç.^o fut l'arc-en-ciel dont les éclatantes couleurs annoncèrent à Noé que le déluge était fini et que la terre purifiée allait entrer dans une vie nouvelle; elle fut le buisson ardent à la clarté duquel Moïse traça sur la pierre la loi de Dieu; elle fut encore la brillante étoile qui conduisit les mages au berceau du Christ.

Les bouleversements politiques, les migrations des peuples qui déplacèrent souvent l'initiation ont été les moyens dont la souveraine sagesse se servit pour en répandre au loin les principes fécondans. Cent mille ans avant notre ère, des philosophes Persans et Chaldéens se réunissent; ils prennent le nom de mages, leur culte est celui du feu, ils ont une double doctrine: exotérique, c'est-à-dire enseignée à tout le monde; esotérique, c'est-à-dire réservée aux initiés.

Les mystères des mages furent à la fois religieux et philosophes; en même temps qu'ils voulaient dérober aux peuples de l'Orient des théories sublimes que ces peuples ne pouvaient encore comprendre, ils eurent aussi pour objet d'empêcher les empiétements du fanatisme et de la superstition, dissipant leurs erreurs par les arguments de la logique. L'union intime de la religion et de la philosophie avait pour but d'échauffer par l'une ce que l'autre avait de trop froid et de trop aride. Puis ensuite les prêtres indiens viennent fonder leur doctrine toute théologique contenue dans les vedam-shactal écrits en sanscrit.

SAVA-BRAMA créa BRAMA et BRAMA créa le monde. Les prêtres indiens déposèrent dans le sanctuaire les symboles d'un dieu triple en sa puissance et triple en son nom: Brama, créateur du monde; Vishnou, conservateur du monde; Siva, destructeur du monde.

2960 ans avant notre ère, l'Egypte donne une nouvelle forme à l'initiation sous le nom d'Isis et d'Ostris ou du soleil et de la lune; elle divise l'initiation en deux degrés. Dans le premier degré on enseigne la morale, l'astronomie, la théogonie; dans le deuxième degré on applique l'astronomie aux lois de l'univers. Les mystères égyptiens eurent donc pour objet l'union de la religion, de la philosophie et de la politique; vaste trilogie qui enseigne en même temps aux hommes la théogonie la plus éclairée, la cosmogonie ou science de l'univers dans tous ses détails, et la législation, les sciences, les arts, d'où il résulte que l'initiation aux mystères égyptiens composait l'instruction la plus étendue, la plus positive, source incontestable du bonheur des peuples et de la prospérité des états.

2522 ans avant notre ère, les DIOSCURES et les Sydoniens fondent les mystères des Cabires ou le culte des astres. Il comprenait trois degrés: premier degré, Proserpine ou la terre, dans lequel on enseignait les lois de la terre et les productions; deuxième degré, Pluton ou l'enfer, dans lequel on enseignait les lois de la morale, doctrine de la récompense ou de la punition; troisième degré, Mercure puissance divine, dans lequel on instruisait les initiés sur l'astronomie, la théogonie et le polythéisme. C'est dans ces mystères que l'on enseignait aussi aux initiés le patriotisme le plus pur et le plus désintéressé, le dévouement le plus absolu à la cause de la patrie.

1950 ans avant notre ère, les Pelasges donnèrent une nouvelle direction aux mystères des Cabires; ils fondèrent le culte militaire. De là sortirent les grands capitaines de la Grèce.

1850 ans avant notre ère, MOÏSE, au retour d'Egypte, fonde les mystères Esséniens ou juifs; il enseigne la trinité hébraïque: Jehova, le Créateur; les bons anges, le bien; les mauvais anges, le mal.

Les mystères esséniens rétablissent les dogmes des mages; ils imposent la pratique d'une morale austère; ils établissent l'utilité du travail comme base de la science, de la liberté et de la perfectibilité. Là sont déposés aussi les premiers germes de la sociabilité et de la charité, car les esséniens secouraient indifféremment tous les hommes quelle que fussent leurs nations ou leurs croyances.

1375 ans avant notre ère, *Erechthée*, premier roi d'Athènes, fonda les mystères grecs. Ils furent régularisés par *ORPHÉE* qui alla en Égypte puiser des connaissances supérieures à celles qui étaient données par l'initiation grecque.

Cette initiation comprenait aussi trois degrés. Premier degré, *esprits*; deuxième degré, *démons*; troisième degré, *héros*.

Ces mystères, appelés culte de Bacchus et d'Hécate, furent fondés pour l'instruction spéciale de la nation grecque.

Notre ère commence par la fondation des mystères chrétiens, dont la puissance civilisatrice fut fécondée par le sang de leur fondateur, *JESUS* de Nazareth, de la famille de David et neveu du grand-prêtre des Juifs. Celui-ci, principal chef d'une conspiration qui voulait renverser Hérode, roi imposé par les Romains, vaincu dans cette conspiration, fuit en Égypte pour éviter la vengeance d'Hérode; il emmène avec lui sa nièce et son neveu: c'est ce qu'on appelle la fuite en Égypte. Les prêtres égyptiens accueillirent leur frère fugitif, et Jésus, membre de la famille sacerdotale, fut reçu dans l'enceinte sacrée. C'est à l'initiation supérieure que le *Christ* dut les hautes connaissances qui le distinguèrent.

Réparateur des anciens mystères entièrement réservés aux hommes privilégiés par le talent et le génie, Jésus voulut en fonder d'autres qui fussent à la portée de tous et qui transportassent, dans la société civile et au profit de tous, les principes renfermés dans son sanctuaire: *L'unité de Dieu, la liberté, l'égalité*.

Par cet exposé rapide j'ai voulu vous faire voir l'initiation stimulant chaque pas de l'humanité et provoquant ce mouvement toujours ascensionnel qui nous pousse vers le règne de Dieu et le triomphe de la justice. J'ai voulu répondre à ceux qui prétendent que la *Maç.* est incapable de diriger la société actuelle, parce que ses principes ne sont que des généralités sans application possible dans la vie publique, et j'ai dit que l'initiation donnerait encore aux sociétés modernes comme aux générations à venir le fil conducteur que *Thésée* reçut d'*Ariane*.

L'initiation antique, devenue la *maç.* moderne, a suivi, vous le voyez, pas à pas l'humanité comme une mère suit son enfant. Si elle a pris tant de peine pour formuler cette vaste éducation, renfermant dans son cadre tous les temps et tous les peuples; si elle a mis tant de persévérance à l'appliquer aux hommes et aux sociétés, ce n'est point pour quitter le travail avant que son œuvre ne soit complètement finie. Elle sait combien il lui reste de douleurs à calmer, de larmes à tarir. Elle n'entend point manquer à sa tâche; toujours vigilante elle connaît le mal; elle saura y appliquer le remède.

Je serai heureux si, en récapitulant quelques pensées de l'initiation, je peux décider quelques âmes d'élite, quelques cœurs dévoués, à venir frapper à la porte du sanctuaire.

DIALOGUE

lu le 19 avril 1846 au banquet du groupe phalanstérien des travailleurs de Lyon, par M. FOULARD.

L'HARMONIEN ET LE CIVILISÉ.

LE CIVILISÉ. — Quoi! vous prétendez que Fourier a retrouvé les clés du paradis terrestre.... qu'il peut y faire rentrer l'homme déchu de sa céleste origine.... Vous prétendez qu'il a complété l'œuvre du Christ;.... qu'il a trouvé les lois qui président au développement et à la conservation des mondes, des sociétés et des individus....

L'HARMONIEN. — Oui! nous prétendons tout cela et plus encore, et sans être obligés de faire aucun rapprochement entre le Christ et Ch. Fourier, puisque nous ne contestons pas la nécessité de la mission morale du Christ, que nous reconnaissons tous les germes de progrès qu'elle a déposés dans le sein de l'humanité et que mieux encore nous sommes fondés à soutenir que l'application des principes et des lois découvertes par Ch. Fourier ne sont que la pratique sur la terre des dogmes enseignés par Jésus.... Et si nous n'avons sans cesse à la bouche, comme vous, les préceptes des saintes écritures, nous ne travaillons pas moins constamment à réaliser parmi les hommes cette invocation sublime: « Notre père qui êtes au ciel, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive,.... règne universel d'ordre, de liberté et de justice. Confiant dans la sagesse et la providence infinies, nous prétendons que les misères et les turpitudes de votre ordre civilisé disparaîtront devant les lois du code divin, et l'harmonie des cieux se réfléchissant sur la terre, l'humanité doit atteindre un avenir de progrès et de lumière tel que l'imagination la plus féconde est impuissante encore à s'en figurer les merveilles.

LE CIVILISÉ. — Vous nous débitez de fort belles théories, mais dont, quoique vous disiez, l'application est impossible. Votre maître, pour les établir, s'est fait un

cortège des idées les plus excentriques; il n'a pas ménagé les bouleversements qui pouvaient servir à son système de cosmogonie idéale: analogies bizarres, dont l'imagination seule fait les frais, réhabilitation imprudente des passions humaines, tels sont les fondements des théories de Ch. Fourier; mais les suppositions *a priori*, désavouées à la fois par la science et la philosophie, il ne reste à votre maître que la triste célébrité d'avoir voulu fonder un ordre social avec tout ce qu'il y a d'impur dans la nature de l'homme.

L'HARMONIEN. — La manière cavalière dont vous traitez les principes de Ch. Fourier ne prouve qu'une chose, c'est que vous avez l'esprit imbu de préjugés, et pourtant si vous réfléchissiez sur la nullité des axiomes tant vantés de vos rhéteurs et de vos sophistes, vous n'adopteriez pas de prime abord tout ce que la science sociale peut vous offrir d'étrange et d'insolite, mais vous approuveriez du moins la pensée généreuse qui persiste dans des recherches malgré tout le discrédit que jettent sur elles l'égoïsme et la sottise.... Vous accusez Ch. Fourier de vouloir fonder un ordre social sur tout ce qu'il y a d'impur dans la nature humaine. Il veut plus, Monsieur, il veut que ceux que vous traitez de criminels et que vos lois envoient au bûche ou à l'échafaud soient essentiellement nécessaires dans l'ordre social de l'avenir. Les ignobles instincts dont vous avez tant peur ne sont que les résultats des erreurs que votre civilisation a faites sur la nature humaine, erreurs qui ont défiguré le plus bel ouvrage du Créateur et qui ont fait d'un être essentiellement bon, un être ignoble et pervers.... Mais la haine et l'envie, le vol et l'assassinat ne sont les accompagnements obligés de l'homme que dans votre ordre social, où chaque pas est un meurtre, chaque pensée un blasphème, aux décrets de la providence; où l'on enseigne publiquement, sans honte et sans vergogne, la lâcheté sous le nom de résignation; où l'insouciance devant le crime, l'indifférence pour la vertu portent le nom de tolérance, et où enfin, pour corollaire obligé, pour remède à tous maux, l'aumône prend le titre pompeux de charité. Dans les voies de la divine sagesse, Dieu veut que l'essor de toutes choses soit subversif ou harmonique, suivant que l'homme oublie le principe général qui doit présider au développement de tout ce qui existe ou lui obéit.

Ainsi la liberté c'est la concurrence, la rivalité, et elle vous conduit à l'anarchie, et le remède de l'anarchie c'est le despotisme et la tyrannie. Ainsi la liberté n'étant qu'un droit injuste que chacun veut de satisfaire son égoïsme; l'essor de la liberté ne peut être que lutte, concurrence, intrigues, rivalité, cabale, et le contre-poids d'une telle liberté n'est plus l'ordre intelligent mais la force qui devient brutalité, despotisme, tyrannie. Pour éviter la naissance et le développement de ces instincts vicieux, les théories sociétaires présentent une grande et vaste éducation qui prend l'enfant dès la naissance et le conduit pas à pas jusqu'à l'âge d'homme, ne l'abandonnant pas un seul instant à lui-même; elle surveille chacun de ses mouvements qu'elle dirige toujours en vue du développement harmonique de ses penchants, de ses fautes.

LE CIVILISÉ. — Je crois avec vous qu'une bonne éducation peut améliorer beaucoup la nature humaine, et que pris dès son bas âge on peut empêcher dans l'enfant beaucoup des vices qui se manifestent par des crimes quand l'enfant est devenu homme fait. Mais quand vous demandez qu'on vous permette la fondation d'un phalanstère pour essayer vos théories, ce n'est point avec des enfants que vous le formerez, mais bien avec des hommes chez lesquels vous n'aurez point le bénéfice d'une éducation première dirigée à votre gré. Comment alors empêcherez-vous les mouvements désordonnés des passions humaines, et que l'envie et la haine ne produisent aussi dans votre phalanstère comme ils produisent déjà dans notre ordre civilisé, le vol et le meurtre.

L'HARMONIEN. — L'envie se produit chez vous par la mauvaise habitude que vous avez de faire parade aux yeux du pauvre de ce qu'il n'a point, et quand vous avez excité sa convoitise, alors il cherche à se procurer, par des moyens illicites, les satisfactions que votre ordre social lui refuse. Dans l'ordre harmonien l'homme peut avoir tout ce qu'il désire, parce que tout ce qu'il désire il peut le gagner. La haine est presque toujours le résultat des frottements forcés auxquels vous soumettez des individus antipathiques entr'eux. Si vous forcez à vivre côte à côte des individus qui sont hostiles, cette antipathie mutuelle ne peut produire que des crimes dont le plus faible sera victime. L'ordre harmonien, en donnant à toutes les activités un essor social, ne forcera jamais un homme à vivre avec ceux qu'il ne peut aimer, et si la haine, fruit de la rivalité, ne peut devenir une sainte émulation, l'ordre harmonien alors saura éviter les rencontres dangereuses en disséminant au loin les natures antipathiques.

LE CIVILISÉ. — Comment pouvez-vous faire disparaître les inégalités qui existent chez les hommes si vous consacrez comme propriétés inaliénables le capital, le talent, le travail.

L'HARMONIEN. — Les inégalités entre le travail et le talent ne sont qu'accidentelles, car le travail et le talent se servent mutuellement d'appui; d'ailleurs l'harmonie, donnant un essor intelligent et libre à toutes les vocations, favorisera aussi l'essor de toutes les capacités. Elle en fera naître un si grand nombre que le talent ne sera plus le privilège de quelques-uns mais la part de tous. Alors il n'y aura plus d'inégalité entre le talent et le travail, car

l'homme de talent sera travailleur et le travailleur homme de talent. Il ne reste plus que le capital, ce droit acquis par la richesse de participer au bénéfice du travail et du talent sans être ni l'un ni l'autre. Quand le génie de l'immortel Fourier semblait fléchir les genoux devant le veau d'or, devant le dieu du monde civilisé, avait-il le choix des matériaux? lui fera-t-on un reproche de ce qu'ayant cédé aux nécessités du moment il bâtissait le temple de l'avenir avec les pierres maudites de la tour de Babel; pour quoi ces réserves de temps fréquemment répétées par Fourier, si ce n'est qu'il assignait au règne de l'harmonie le temps où toutes les distinctions seraient disparues entre les hommes.

LE CIVILISÉ. — Je comprends que Fourier ne pouvait se servir que des éléments à sa disposition, et qu'il ne devait pas trop heurter les idées reçues généralement. Il m'avait semblé cependant que ce désir des richesses, de la magnificence, de l'opulence, était l'appât dont il s'était servi pour attacher à l'étude de sa théorie. Qu'en battant ainsi le rappel aux mauvaises passions, aux ambitieux, aux désordres du cœur et de l'esprit, il avait feint seulement d'avoir trouvé le secret de l'harmonie et cette extrême tolérance me semblait suspecte à juste titre.

Voudriez-vous donc m'expliquer un peu cette partie importante.

L'HARMONIEN. — Oui, monsieur: le travail qui annoblit tout, voilà le grand secret de notre illustre maître; voilà la clef de toutes ces richesses, de toutes ces somptuosités qu'il nous promet. C'est le grand modérateur des passions, il ne leur laissera rien que ce qui pourra concourir au plaisir, au bonheur et à l'ordre général qu'il a nommé harmonie.

Le travail étant dans la destinée de l'homme comme le mouvement à la matière animée, il fallait savoir néanmoins pourquoi il se manifestait des répugnances invincibles chez un grand nombre d'êtres à son égard, pourquoi un autre nombre se tenait heureux d'en être affranchi? Cette étude conduisit naturellement le maître vers le système des vocations. Ce système que les philosophes ordinaires avaient tour-à-tour examiné et abandonné dut recevoir par son génie une sanction que le scepticisme du siècle lui défendit de publier, et que l'on retrouvera sans doute dans ses œuvres inédites, comme on y a trouvé d'autres documents précieux à la science, quand les hommes seront assez murs pour en recevoir les plus pures lumières.

Après le système des vocations qui rendait raison des répugnances instinctives, et qui plaçait chaque être devant ses propres attractions, vint le tour de la loi sériera à laquelle le développement des facultés industrielles, si facile en harmonie, pouvait, par la diversité du choix, flatter les esprits les plus mobiles, à ce point de faire du travail non seulement un plaisir toujours plus grand à mesure que la dextérité acquise peut permettre de toucher à un plus grand nombre de travaux divers, mais encore une fièvre passionnelle dont l'expérience seule peut donner une idée à peu près exacte, et que pourront réprimer seules les fêtes de l'esprit si pleines de jouissances, que l'imagination se perd dans leurs variétés infinies. Fêtes sans lendemain fâcheux, joies saintes que n'interrompraient jamais, comme aujourd'hui, les cris du pauvre qui souffre, de l'enfant qui a froid, de la mère de famille qui pleure sur les siens décharnés par la misère et le désespoir!... de l'artisan, que le dégoût ou la disette d'ouvrage a jeté dans les rues, le drapeau noir à la main et la rage de la mort dans le cœur.

Ecartons ces tableaux qui feront un jour la honte des siècles qu'on ose dire prospères, du nôtre surtout qui présente l'aspect bizarre d'un édifice miné dans sa base et prêt à crouler, mais dont les hôtes insouciantes dansent à la leur des flambeaux dont les feux l'éclaircissent encore de toute part et qui demain ne sera plus qu'un monceau de ruines d'où s'élèveront encore quelques plaintes étouffées, mais tout secours sera devenu inutile.

Que voulez-vous! c'est le peuple travailleur qui est la base de tout édifice social, et ce peuple on le laisse mourir! on en est venu à ce point d'aberration que l'on croit pouvoir se passer de lui....

Que vous dirai-je des amours phalanstériens? oui! Fourier l'a dit, l'amour sera libre en harmonie! mais à-t-il voulu blesser notre pudeur et nos mœurs? nous allons l'examiner, de bonne foi, sans vaine pruderie. Et d'abord éliminons l'homme que la dépravation torture et tient sous le jong dégoûtant de l'habitude: ces hommes tout de chair, ne se trouvent que parmi la civilisation; de ceux-là l'harmonie n'en enfante pas, car les ébats de l'oisiveté peuvent seuls donner lieu à cette dégradation physique et morale de l'être humain. Éliminons aussi cette autre espèce, moins ignoble, mais plus dangereuse, d'hommes dits à écus, qui vont traînant leur or corrompue pour fasciner les âmes que la misère a rendues trop faciles, dont le manque d'instruction a laissé la noblesse ensevelie dans les langues de l'enfance, premier malheur auquel l'éducation phalanstérienne ne saurait laisser prise.

Que reste-t-il donc à la liberté amoureuse des phalanstériens? Serait-ce que le bonheur, la paix et l'abondance, fruits du travail, seraient la cause des guerres intestines de l'hymen? ou bien le libre choix qui aurait présidé à l'élan du premier amour du cœur, en dehors de toute présomption de mésalliance et de toute spéculation d'intérêt? Voyons donc de quel côté sont les chances d'immortalité? Pour moi, j'avoue n'en prévoir presque aucune, pré-

cisement à raison de la liberté en amour.

En civilisation on a fait le mot liberté, synonyme de libertinage; en harmonie il est synonyme de vertu. L'âme aspire vers sa liberté avec une force qui brise parfois les liens corporels qui l'enchaînent. Elle s'élance vers ses propres destinées, vers sa véritable patrie pour y contempler l'infini! et, gorgée de ravissements, de lumière et d'amour, elle revient à la vie matérielle qui la rappelle, la grandit et l'encourage pour les jours de rigueurs et d'adversités. Quoi donc? cet acte surhumain, cette extension de la plus noble de nos facultés serait appelée immorale et impie? Non, non! l'amour des ames est saint et sacré; le cœur dans lequel ce sentiment est brisé et éteint a vu rompre le dernier fil qui l'attachait à son créateur; il est mort pour les nobles affections; il n'a plus rien de l'homme, il est esclave de la terre, il ne peut plus être régénéré.

Voilà pourtant l'état que la civilisation se propose à elle-même comme la première condition de vertu morale. Voilà la situation que lui a faite sa philosophie. La passibilité, et, passive, elle a ployé le front sous le joug, et, c'est chargée de cet opprobre qui la flétrit, qui l'a marquée de ce stigmate ineffaçable, qu'elle ose voir des traits honteux à ses libérateurs!... Qu'elle nous dise donc, elle qu'on opprime sans qu'elle le sente, si en dehors des devoirs pénibles, il a fallu des lois pour assujétir l'homme à ses plaisirs; si chaque fois que Dieu l'a retrempe de son souffle de sa justice, elle a attendu la loi pour reconquérir des droits trop grossièrement arrachés de ses mains.

Eh bien! c'est dans ces actes d'émancipation instinctifs qu'il faut qu'elle reconnaisse bien ce qui appartient en propre à son âme. Or, l'amour est à l'âme ce qu'est l'âme à la volonté irréflectie; donc, combattre son amour, l'étonner dans son cœur, ce peut-être parfois une vertu dangereuse! à preuve c'est qu'elle donne la mort.

Et pour condamner la liberté amoureuse dans un milieu où la vertu, le génie, la religiosité, les plus généreuses émulations seront la base du système social; sait-on bien les véritables causes auxquelles nous devons nos mœurs d'aujourd'hui? au mouvement instinctif et naturel ou à des lois péniblement digérées dans les labeurs de la réflexion et dans des vices coupables, criminelles on pourrait dire.... Mais je m'arrête devant la chose consacrée, car les esclaves n'aiment pas qu'on leur montre leurs chaînes; la plupart n'en ont pas la conscience, les autres les cachent comme une infirmité honteuse.

Pour ceux qui les ont forgées ils ont le secret de s'en affranchir.

Taisons nous aussi sur ce qu'on flétrit du nom de vice, sur ce qu'on décore du beau nom de vertu; il était nécessaire à l'intérêt de l'ordre renversé des civilisés qu'ils pressent le change sur cette matière fondamentale, afin d'être armés contre la vérité qui viendrait se proloire, contre la lumière qui viendrait éclairer.

LE CIVILISÉ. — J'admets vos explications, monsieur l'harmonien; et es justifiez les données de votre maître en tant que projet grandiose, immense. Ces élucubrations sont en effet d'une richesse qui fait le plus grand honneur à son génie, à sa patience et à son grand amour de l'humanité! Je m'incline devant lui et je lui rends hommage.

MAGNÉTISME.

M. DUPOTET A LYON. — La présence de M. le baron Dupotet à Lyon ne sera pas, nous l'espérons, sans fruit pour le progrès du magnétisme. Nous avons parlé dans le dernier numéro (p. 72) de la séance publique donnée à l'hôtel du Nord, laquelle a été suivie d'un *Cours de magnétisme* en 10 leçons.

Les élèves qui ont suivi ce cours voulant donner à leur professeur un témoignage d'estime et de reconnaissance, l'ont invité à un banquet qui a eu lieu le 12 septembre dernier.

Ce banquet a été présidé par M. Guinand aîné, ingénieur. Au moment du dessert la parole a été donnée à M. Marius Chastaing, rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise*, qui a prononcé le discours suivant :

Messieurs, réunis dans ce banquet pour offrir un dernier témoignage de reconnaissance à l'homme dévoué qui parcourt la France pour initier les populations aux bienfaits du magnétisme, au savant distingué dont le généreux apostolat ne sera pas sans fruit pour l'humanité, nous ne devons pas oublier que nous avons tous ensemble et chacun en particulier une mission à accomplir; l'oublier, ce serait mal répondre à ce que notre honorable convive est en droit d'attendre de nous. Montrons-lui qu'il n'a pas semé dans une terre ingrate, et que Lyon, la ville du commerce et de l'industrie, est aussi la ville des sciences et des arts; que notre patrie accueille toutes les idées grandes, généreuses et utiles. Ainsi il recevra le prix de ses travaux parce qu'il dira : ma voix n'a pas été stérile et j'ai trouvé un écho dans l'esprit comme dans le cœur des Lyonnais.

Ne nous séparons donc pas sans lui promettre qu'à son retour, une école digne de lui, dont il pourra s'avouer le fondateur et le maître, existera à Lyon.

Sachez-le bien, Messieurs, les impressions du moment s'effacent, le temps engloutit les meilleures résolutions; pour maintenir les unes et les autres il faut mettre la main à l'œuvre.

Soit que nous rétablissions, sur des bases nouvelles et plus solides, l'ancien *Athénée électro-magnétique*, soit que nous établissions, à l'instar de Paris, une *société mesmerienne*, il nous faut agir promptement et avec vigueur pendant que nos esprits sont encore sous le charme de l'enseignement que nous avons reçu.

Nous devons tenir à honneur de donner au magnétisme l'importance scientifique qui lui est due; car à vos yeux, je l'espère, il est comme aux miens la science primitive, la doctrine par excellence.

Le magnétisme est la connaissance de l'esprit vital qui, venant de Dieu même, anime tous les êtres par une chaîne non interrompue, quoique nos sens ne puissent en percevoir les divers anneaux, les relie à l'auteur suprême de toutes choses. Qu'elle plus noble étude que cette doctrine, que cette science! et c'est pourquoi les fondateurs de l'*Athénée* commencèrent leur programme par ces mots du poète : « Heureux qui peut connaître les principes des choses. »

Cette étude satisfait les plus nobles instincts de l'homme, Ange déchu qui se souvient des cieux.

de l'homme qu'un désir profond, insurmontable, porte toujours à chercher, dans le champ de l'inconnu, un aliment à l'inquiète curiosité de son âme.

Cette étude est encore un bienfait pour l'homme considéré seulement dans sa vie physique.

Le magnétisme est la médecine universelle dont celle qu'on enseigne dans les facultés n'est qu'une imitation grossière. Pourquoi? parce que le magnétisme est la vie même, et l'on comprend que l'art qui enseigne à augmenter la force vitale de l'être souffrant est bien plus propre à rendre la santé que celui qui ne sait combattre la maladie que par l'emploi de matières inertes, privées de tout principe de vie. On comprend que cette force vitale nouvelle, s'infiltrant par tous les pores, est bien plus puissante et aidera la nature dans son travail de répulsion contre les principes morbides, d'une manière bien plus efficace que tous les remèdes thérapeutiques.

Enfin, le magnétisme est l'auxiliaire de la chirurgie, dont les opérations douloureuses ne seront plus arrêtées par aucune crainte, puisque la partie malade aura déjà en quelque sorte été retranchée du corps par le phénomène de l'insensibilité.

Nous vous disons donc adieu, M. Dupotet; mais nous vous disons aussi au revoir, car les liens qui se sont formés entre nous ne seront pas rompus par l'absence et vous aurez un souvenir pour ceux qui ont été si peu de temps vos élèves, mais qui seront toujours vos amis.

Permettez-moi, comme organe très secondaire, il est vrai, mais consciencieux de la presse vouée au progrès, de vous offrir le juste tribut d'hommages qui vous sont dus.

J'ai cherché à me rendre compte de votre enseignement et j'en ai reconnu la sagesse.

Vous avez pensé que, sans détruire les illusions que les esprits portés au mysticisme aiment à se faire sur l'essence divine du fluide magnétique, il fallait auparavant l'expérimenter dans sa partie curative, c'est-à-dire immédiatement applicable au soulagement de l'humanité.

J'ai recueilli vos paroles empreintes d'une foi vive et d'un sens profond. « Laissons au temps le soin de faire « de nouvelles découvertes; n'abîmons pas nos esprits « dans les mystères insondables d'une psychologie trop « voisine de l'erreur pour qu'on l'accepte comme vérité « démontrée, trop voisine peut-être aussi de la vérité, « pour qu'on s'arme contre elle d'un scepticisme intellectuel. Mais avant tout constituons le magnétisme à « l'état de science avouée, et, pour accélérer son triomphe, ne laissons aucune chance à l'incrédulité railleuse, au charlatanisme effronté et cupide. »

Vous avez fait et j'oserai le dire, dût votre modestie en souffrir, vous avez fait pour cette science nouvelle et pour mieux dire retrouvée par Mesmer, ce que *Descartes*, en introduisant le doute philosophique comme critérium des connaissances humaines, a fait au 17^e siècle pour toutes les sciences.

J'ai prononcé le nom de Mesmer, il doit être invoqué avec vénération dans cette assemblée, la première qui se soit formée à Lyon sous ses auspices.

Je vous propose donc, Messieurs, un toast :

A Mesmer, génie méconnu jusqu'à ce jour;
A ses disciples et en particulier à M. le baron Dupotet;
Au triomphe du magnétisme.

Après ce discours M. Joly a lu les vers suivants qui, au mérite de la pensée, joignent celui de la difficulté vaincue; car la réunion de la première lettre de chaque vers forme un acrostiche : *Au baron Dupotet.*

A—l'homme qui bravant le stupide empirisme
U—n temps bien long hélas! soutien du magnétisme,
B—on et compatissant aux maux du genre humain,
A—su calmer, guérir; en imposant la main,
R—animer le mourant! grâce à ce Prométhée
O—n croit à l'art divin; l'homme n'est plus athée.
N—e cessant d'enseigner l'œuvre du grand Mesmer,

D—es sots il brave encor plus d'un sarcasme amer.
U—tilisons, messieurs, l'art qu'il peint avec ame,
P—énétrés comme lui de l'ardeur qui l'enflamme...
O—h! qu'on doit admirer sa noble mission,
T—out son savoir devient notre possession.
E—nsemble ici portons plus d'un toast à sa gloire,
T—ous en chœur, de nos vœux appelons la victoire.

M. Romano, dans une improvisation brillante et animée, s'est rendu spécialement l'interprète des élèves qui ont suivi le cours de M. Dupotet et a demandé qu'il voulut bien accepter le titre de *président d'honneur* de la société mesmerienne projetée qui prendra le titre d'*Athénée magnétique*.

M. le baron Dupotet, dans une allocution chaleureuse, prononcée avec émotion, a remercié l'assemblée et porté un toast au succès de l'*Athénée magnétique*, en engageant les convives à persister dans l'étude rationnelle du magnétisme suivant les principes simples et clairs enseignés par lui et qui ont le mérite d'être fondés sur la logique et l'expérience. « Une vérité humanitaire, a-t-il dit, a besoin comme toute vérité, de démonstration; « opérez donc des œuvres qui attestent votre puissance, soulagez ceux qui souffrent tout en les instruisant. Vous forcerez une philosophie orgueilleuse et ignorante à s'incliner devant des faits « qui prouvent l'immortalité de l'âme, font cesser « des doutes cruels et nous consolent dans nos « afflictions. » — Ce discours ayant été improvisé, comme toutes les leçons de M. Dupotet, nous sommes forcés de nous en tenir à ce court aperçu.

Avant de se séparer M. Dupotet a pris la parole et a porté le toast suivant à un homme que sa science recommande autant que son patriotisme, et qui, après avoir suivi constamment le cours de magnétisme et souscrit au banquet, a été forcé de s'absenter par une circonstance particulière.

A monsieur le docteur BALME.

A cet homme vénérable qui, dédaignant les préjugés de l'école, est venu nous témoigner, en encourageant nos efforts, que la science pour les hommes d'élite ne consiste pas dans une suffisance orgueilleuse, se bornant à conserver intact et sans l'augmenter le dépôt des connaissances acquises, mais bien dans une louable émulation, dans une marche incessante et continue vers le progrès.

A M. le docteur Balme, qui riche lui-même d'une vaste et profonde érudition, a compris et mis en pratique le majestueux exemple de *Caton* ne dédaignant pas d'aller, dans un âge avancé, s'enquérir d'une science nouvelle.

Après le banquet, le président a proposé une collecte en faveur d'un brave homme dont l'infortune lui a été signalée. Cette collecte a produit 20 fr. 30 c.

DE QUELQUES BROCHURES A LIRE.

UNION CHRÉTIENNE DES BONNES ŒUVRES. — M. J. Morin, juge de paix à Lyon, nous adresse une brochure qu'il vient de publier sous ce titre et dont l'idée première appartient, dit-il, à un artisan de cette ville, M. Siegwaldt (1). Nous voudrions pouvoir applaudir à ces tentatives d'améliorations, mais comme elles nous paraissent non seulement insuffisantes mais dangereuses, notre devoir est de les combattre. — Le plan proposé par M. Siegwaldt est irréflectif, c'est tout bonnement l'*Œuvre de saint François-Xavier, transplantée de la sacristie dans le bureau de M. le commissaire de police*. Si cela n'est pas, qu'on nous dise comment il pourrait se faire que l'autorité qui a dissous l'association purement industrielle des *mutuellistes*, qui s'est fait concéder, par une loi, le droit d'empêcher toute association des citoyens entr'eux et en use largement, permettrait la réunion par centaines de tous les protétaires d'une grande ville, élisant eux-mêmes leurs chefs. Cela est évidemment impossible. Une pareille association serait anormale et l'état le plus républicain ne pourrait la tolérer. Laisant de côté cette question première, qui n'est pas sans importance, nous maintenons que ces projets lancés au sein de la société par des hommes de bonne foi, mais égarés par leurs sentiments plus généreux que réfléchis, sont nuisibles. En effet, nous ne croyons pas qu'il soit convenable de séparer les questions d'amélioration physique de celles d'amélioration morale, c'est-à-dire d'émancipation. Tout système qui ne prend pas pour base l'*ÉGALITÉ, LA FRATERNITÉ*, tout système qui admet des protecteurs et des protégés nous aura pour adversaire; voici pourquoi: ces systèmes ne font qu'adoucir des maux individuels et ne détruisent

(1) PLAN d'une association de patronage et de secours mutuels sous le nom de l'*Union chrétienne des bonnes œuvres*, par M. Christian SIEGWALDT, rédigé avec notes par M. J. MORIN, juge de paix. Lyon, chez l'auteur, grande rue Mercière, 64, au 2^e.

Cette brochure se vend 50 c. au profit de l'œuvre projetée, et dans le cas où elle ne serait pas réalisée, au profit du bureau de bienfaisance.

pas le germe du mal lui-même. Ils font prendre patience et par-là la maladie s'empire. Ainsi les moines, nus par un esprit de charité, on peut l'admettre, faisaient à la porte des couvents d'abondantes distributions aux pauvres. Qu'en résultait-il? C'est que la plaie du paupérisme allait croissant. Blâmera-t-on la révolution d'avoir, en supprimant les couvents, mis fin à cet état de choses. Non, parce que la société, d'abord indifférente aux privations de quelques-uns de ses membres, a été amenée, dans l'intérêt de sa conversation, à chercher une voie plus rationnelle et plus digne pour éteindre la misère et il faudra bien qu'elle trouve un remède si elle ne veut pas périr. Nous ne sommes pas plus que d'autres indifférents aux malheurs de nos semblables; mais, comme écrivains, et remplissant par ce fait une mission sociale, nous avons plus souci du mal qui pèse sur la grande famille humaine que du mal individuel qui atteint quelques-uns de ses membres. Si la charité chrétienne, si le sentiment de pitié inné dans le cœur de l'homme, nous portent à soulager le pauvre, dans notre étroite sphère, la voix de la démocratie nous dit que ce n'est là qu'un acte individuel et que ce n'est pas assez; que ce pauvre est notre frère, notre égal, que nous devons lui rendre ses droits de citoyens, et au nombre de ces droits, ce **VIVRE EN TRAVAILLANT** est bien sans doute le premier. Or, pour y parvenir, il faut une organisation meilleure de la société. Cherchons donc un ordre de choses dans lequel il n'y ait point de citoyens pauvres, cela vaudra mieux que de s'associer pour faire l'aumône. Deux seules questions sont à poser; pourquoi y a-t-il des pauvres? comment faire pour qu'il n'y en ait plus? Nous ne parlons que des pauvres valides; quant aux invalides ce n'est pas la charité particulière qui doit venir à leur secours, mais la société elle-même représentée par son gouvernement.

En attendant, quel étranger que puisse paraître nos paroles, nous dirons aux prolétaires; vous êtes les soldats de la cause du progrès; cette cause est sainte, elle doit triompher. Comme l'esclavage, comme le serfage, le prolétariat disparaîtra de la terre. Mais aucune cause n'a triomphé sans sacrifices. La victoire n'est acquise que lorsque la mort a moissonné dans les rangs des combattants; le progrès n'est accompli que lorsque de nombreux martyrs ont scellé leur foi dans un baptême de sang. Mourez donc, ô prolétaires, de faim et de froid;... mourez comme le soldat sur le champ de bataille; votre mort comblera un jour prochain l'abîme des iniquités sociales et la voix de l'humanité suppliante prévaudra devant Dieu. La providence a voulu que l'homme fut soumis à la loi du sacrifice et s'obligeât lui-même pour assurer le bonheur de ses descendants. Ainsi ont fait vos pères, ainsi vous devez faire. Ce n'est pas en vain que, pour vous soutenir dans cette rude épreuve, la théorie si belle de la *solidarité humaine* a été révélée. Des palliatifs seraient impuissants et ne feraient qu'endormir vos douleurs; c'est une rénovation sociale qu'il faut.

LIBERTÉ de l'industrie et liberté d'association, à propos de la grève houillère de St-Etienne, par M. Camille JACQUEMONT. — Nous recevons de M. Jacquemont, ancien magistrat à St-Etienne, homme honorable et jouissant d'une grande influence, cette brochure, qui n'a pas été livrée au commerce, mais n'en a pas moins fait une grande sensation. M. Jacquemont, suivant l'impulsion d'un noble cœur, a pris parti pour les ouvriers; mais en homme éclairé, c'est à l'association des prolétaires entr'eux qu'il a demandé la force convenable pour résister à l'association contraire. A l'association des maîtres il oppose comme un contre poids nécessaire, sous le régime d'organisation du travail où nous sommes, l'association des ouvriers. Il n'entreprend pas de détruire l'antagonisme, il maintient la lutte entre le capital et le travail; mais il veut pourvoir les combattants d'armes égales. En cela il obéit à un sentiment de justice qui ne permet pas que de deux adversaires l'un soit armé et l'autre livré sans défense. Ce n'est pas, on le voit, l'idéal harmonique que cherchent à établir les disciples de Fourier et les communistes, mais c'est peut-être présentement la seule voie ouverte pour combattre la féodalité financière qui s'avance à pas de géant et envahira bientôt la société.

Nous reprocherons seulement à M. Jacquemont une erreur grave sur le communisme. Quoique nous ne partageons pas les principes de cette école (nous avons dit ailleurs pourquoi et nous ne voulons pas y revenir), nous ne devons pas consentir, par un lâche silence, à nous rendre complice de la calomnie qui s'attache à lui. M. Jacquemont dit: « Le lendemain du partage égal du « sol » ou du numéraire, avec tous les citoyens, on verrait surgir de nouvelles inégalités résultant inévitablement de l'industrie et de l'économie des uns, de la « prodigalité et de l'intempérance des autres. » — Il y a dans ce peu de mots une confusion entre le communisme et la loi agraire. Personne aujourd'hui ne réclame cette dernière, ce serait absurde. Expliquons donc en deux mots en quoi consiste la différence. Le sénat romain avait promis des terres aux citoyens, mais au lieu de les attribuer par un partage égal entre tous, des familles patriarcales puissantes s'en emparèrent. La réclamation des Gracques était donc bien fondée; ce n'était pas des terres patrimoniales dont on demandait que les possesseurs à titre héréditaire fussent dépouillés, ce qui aurait été souverainement injuste, mais l'exécution loyale des lois de la république, qui avaient dit que les terres conquises seraient partagées entre les citoyens

romains. La loi agraire ne fut pas autre chose. Le communisme en diffère essentiellement puisque, d'après lui, l'état serait propriétaire et les citoyens simples usufructiers. Dès lors l'économie ou l'intempérance de quelques-uns ne signifierait rien, puisque les fruits de la terre et de l'industrie seraient tous en commun. Si M. Jacquemont se fut rendu compte de cette énorme différence, il aurait supprimé ce passage et tout ce qui s'y rapporte; mais nous serions fâchés que cette belle image eût disparu: *Si dans le lointain on entend rugir le tigre révolutionnaire contre la société actuelle, c'est parce qu'elle *est déjà dévorée à moitié par les loups-cerviers.*

Sauf cette erreur involontaire, sans doute, nous ne pouvons qu'applaudir à l'œuvre de M. Jacquemont, et nous ne craignons pas de la signaler comme un acte de courage. Nous nous proposons d'y revenir, c'est pourquoi nous n'étendrons pas plus loin ce compte-rendu.

— Le défaut d'espace nous force de renvoyer à un prochain numéro l'examen d'une brochure que M. Paulin, libraire-éditeur à Paris, nous envoie. Elle a pour titre: *Le livre du nouveau monde moral, contenant le système social rationnel basé sur les lois de la nature humaine, par Robert OWEN, abrégé et traduit de l'anglais par T.-W. THORNTON.* — Le même motif nous oblige d'ajourner le compte-rendu d'une autre brochure assez originale et dans laquelle une première lecture superficielle nous a fait entrevoir quelques vérités. Cette brochure, présentée au congrès scientifique de Rheims en 1843, par M. J.-B.-A.-M. JOBARD, directeur du musée de l'industrie belge, a pour titre: « *Le Monautopole ou Code complémentaire d'économie sociale réglant les droits et les devoirs de l'inventeur, du fabricant, du marchand et de l'ouvrier.* » — Nous remercions M. Jobard de son envoi et nous analyserons consciencieusement son travail, mais nous le prions de nous excuser de ce retard, notre périodicité restreinte ne nous permettant pas de tout faire à la fois.

— Enfin, nous donnerons un souvenir au « *Grand procès entre Rothschild, le roi des Juifs et Satan.* » Il est bon de combattre la féodalité financière par toutes les armes et celle du ridicule n'est pas la moins meurtrière. Nous engageons donc Junius à poursuivre la tâche qu'il s'est imposée.

— Au moment où nous terminons cet article, nous recevons la visite de M. T. DESAMY, auteur de plusieurs ouvrages remarquables en faveur des doctrines communistes. Nous rendrons compte incessamment du nouvel ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre: « *Organisation de la liberté et du bien être universel* (1). » M. Desamy, dans cet opuscule, cherche, par l'établissement de diverses banques foncières, agricoles et industrielles, de caisses d'assurances mutuelles et d'un hôtel des invalides de l'industrie, à créer une transition entre l'état actuel de la société et une régénération complète. Un pareil travail mérite plus que quelques lignes et nous lui devons une sérieuse attention.

(1) 1 vol. in-12. Prix: 4 fr. 50 c. A Paris chez Guarin, rue Bourbon-Villeneuve, 29; à Lyon, chez Nourtier, rue de la Préfecture, 6.

LE PAYSAN ET SON CURÉ.

En 1778 un citoyen habitant la campagne, un paysan, comme on disait alors, lut si bien Voltaire qu'il oublia de payer la dîme à M. le curé; mais le temps de Pâques étant arrivé il alla à confesse. Lorsqu'il eut fini sa confession, le curé qui attendait cette occasion, lui dit: « Avez-vous, mon frère, d'autres péchés? — Je ne m'en souviens pas, répondit le paysan. — Pensez-y bien, car vous commettriez un sacrilège. — Ma conscience ne me reproche plus rien. — Payez-vous bien et loyalement les dîmes, comme notre sainte mère l'Eglise l'ordonne? — Et qu'elle est donc, mon père, cette mère église qui ordonne cela? — Comment! mon fils, c'est le saint concile de Trente composé d'un légat du pape, de deux cents archevêques, de trois cents évêques, de quatre cents théologiens. — Et, dites-moi, mon père, y avait-il beaucoup de paysans au saint concile de Trente? — Oh! l'imbécile! répondit le curé, qu'auraient pu faire les paysans au concile? il n'y en avait pas un. — Voilà pourquoi, mon père, reprit le paysan, vous nous avez condamné à vous payer les dîmes.

Que dites-vous, citoyens, de cette histoire? n'est-ce pas celle de plusieurs nations habituées par les lois à ne compter pour rien les prolétaires et à leur faire subir le poids des charges publiques sans concourir à leur répartition? — Quand nous entendons vanter notre liberté et notre prospérité par les hommes au profit desquels sont créés tant de privilèges, nous cherchons la cause du mal et nous la trouvons dans les chambres des représentants composées à la façon du concile de Trente. Là, en effet, beaucoup de gros fonctionnaires, de riches propriétaires, de grands industriels, mais point d'artisans, point de cultivateurs, point d'humbles commis de bureaux; en un mot pas plus de contribuables pauvres et laborieux qu'il n'y avait de laboureurs au concile.

LE CONSERVATEUR.

Air: *C'est encore du charlatanisme.*

Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu qu'à un câble de passer par le trou d'une aiguille. JESUS.

Possesseur de douze maisons,
Je suis électeur, éligible,
Aussi j'ai de bonnes raisons
A vouloir le monde paisible;
Je confectionne la loi
Dans mon intérêt et pour cause.
Bon propriétaire ma foi,
Je dis vive l'ordre de chose.

L'artiste dit: j'ai du talent,
Et voyez comme il le proclame;
Le journaliste virulent
Pour ses capacités réclame.
Vous vous plaignez, je sais pourquoi,
Faites votre métamorphose.
Bon, etc.

Possédez un bon capital
Et vous serez bientôt des nôtres;
L'argent est le point principal,
Nous n'en connaissons guère d'autres,
La maxime, *chacun chez soi*
Est bien à son apothéose.
Bon, etc.

L'anglais Maltus a découvert,
Qu'au grand banquet de cette terre,
Celui qui n'a pas son couvert,
Comme bien plus d'un prolétaire,
Doit dédaigneusement se tenir coi
Et trépasser la bouche close.
Bon, etc.

On dit que Jésus reviendra;
Beaucoup attendent ce messie;
Que l'égalité renaîtra
Dans la pure démocratie:
Fiez-vous-y; mais quant à moi
Du bien-être j'ai triple dose.
Bon, etc.

Ce qui m'inquiète vraiment,
C'est de voir le peuple s'instruire;
Car s'il y voit bien clair, comment
Alors pourra-t-on le rédoire....
J'éprouve bien un peu d'émoi;
Dans l'avenir tout n'est pas rose.
Bon propriétaire, ma foi,
Je crains pour mon ordre de chose!

J.-J. RAZURET.

PREMIERS VERS.

Pour réveiller mes chants et leur donner la vie,
Il faut plus que les fleurs et que l'ombre des bois;
Il faut plus qu'Apollon, le dieu de l'harmonie,
Bien plus que les Muses et leurs célestes voix.
Seule, tu peux, ma mère! élever mon génie,
Et ton doux souvenir, rappelant à mon cœur,
De mes premiers ans la mémoire chérie,
Enchanter mon esprit et calmer ma douleur.
Loin de toi je languis en proie à la tristesse,
Et ma débile voix trahit cent fois par jour
Mon esprit qui voudrait célébrer ta tendresse,
Et dans un chant gracieux redire mon amour.

Steph. C., âgé de 16 ans.

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle
scientifique, et littéraire des
travailleurs.

Ce Journal, le seul de ce genre, paraît dans les premiers jours de chaque mois, en 4, 8, 12 ou 16 pages, suivant l'abondance des matières. Dans aucun cas le prix n'excédera **SIX FRANCS PAR AN**, quelque soit le nombre de pages pour ceux qui s'abonneront pour un an, quoiqu'ils aient la faculté de payer par trimestre; mais ceux qui quitteraient dans le courant de l'année, payeront le nombre de pages parues, à raison de 25 c. pour quatre pages.

— *Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé franc de port à M. CHASTAING, gradué en droit à Lyon, rue St Jean, 35, au 2e, ainsi que les échanges de journaux et les ouvrages à annoncer.* L'annonce de l'ouvrage remis sera gratuite. Si l'on désire qu'il en soit rendu compte il faudra déposer un second exemplaire toutes les fois que le prix n'excédera pas six francs.

On s'abonne notamment à LYON chez MM. Nourtier, libraire, rue de la Préfecture, 6; Chastaing, gradué en droit, rue Saint-Jean, 35, au 2e. A LA CROIX-ROUSSE, chez M. Lardet, père, cours des Tapis, 1.

Le propriétaire-gérant, BILLION.

Lyon. — Impr. POMMET, rue de l'Archevêché, 3.